SCoT
DU PAYS DE FIGEAC

Concertation EPCI

DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS

octobre 2014

Bienvenue

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CONSEIL GÉNÉRAL
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

LE SCOT

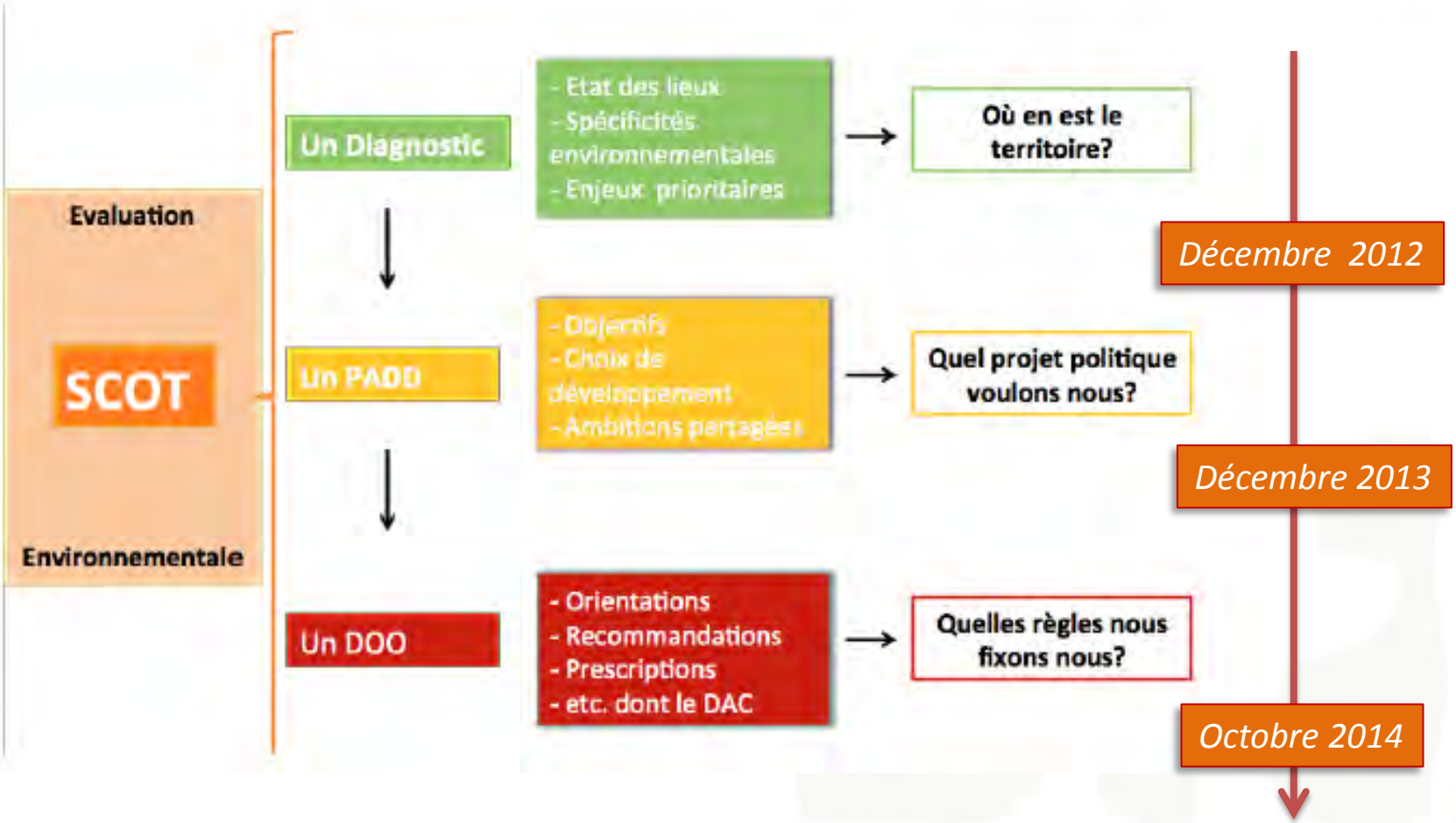
Evaluation
SCOT
Environnementale
Un Diagnostic
- Etat des lieux
- Spécificités environnementales
- Enjeux prioritaires
Où en est le territoire?
Décembre 2012
Un PADD
- Objectifs
- Choix de développement
- Ambitions partagées
Quel projet politique voulons nous?
Décembre 2013
Un DOO
- Orientations
- Recommandations
- Prescriptions
- etc. dont le DAC
Quelles règles nous fixons nous?
Octobre 2014

SCoT
DU PAYS DE FIGEAC

Rappel des axes stratégiques du PADD

RAPPEL DES AXES STRATÉGIQUES DU PADD

Axe 1 : Conforter un aménagement équilibré et solidaire du Pays	> Objectif n°1	Conforter l'armature urbaine du Pays et envisager l'aménagement de son territoire sous l'angle d'une complémentarité entre pôles et plus largement d'une solidarité entre pôles principaux, pôles secondaires et bourgs ruraux
	> Objectif n°2	Garantir l'accès à une offre adaptée en matière d'équipements et de services à la population, (y compris les déplacements et desserte numérique)
	> Objectif n°3	Adapter l'offre en logements et développer une stratégie en matière d'habitat durable (réhabilitation et création) : complémentarité entre les différents territoires et recherche de qualité
Axe 2 : Maintenir et renforcer la capacité d'attractivité économique	> Objectif n°1	Maintenir et développer les activités économiques (industrielles et artisanales) et les emplois de manière équilibrée (meilleur équilibre entre emplois et actifs)
	> Objectif n°2	Répondre aux besoins actuels et futurs de l'agriculture
	> Objectif n°3	Maintenir un cadre de vie facteur d'attractivité (accueil de nouveaux actifs, tourisme)
	> Objectif n°4	Développer de nouvelles filières, la formation et étoffer les compétences
Axe 3 : Ménager et sauvegarder les patrimoines et ressources naturelles	> Objectif n°1	Sauvegarder la biodiversité et les réseaux d'espaces agricoles, forestiers à forte valeur écologique : continuités écologiques (trames vertes et bleues)
	> Objectif n°2	S'engager sur la voie de la transition énergétique
	> Objectif n°3	Protéger et assurer une meilleure gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques
Axe 4 : Préserver, transmettre l'héritage paysager et construire le patrimoine de demain	> Objectif n°1	Concilier préservation de l'agriculture, dynamique urbaine et enjeux environnementaux : gestion économe de l'espace, urbanisme durable
	> Objectif n°2	Valoriser le patrimoine naturel et culturel en s'appuyant sur la diversité des unités de paysages et les valeurs paysagères partagées

SCoT
DU PAYS DE FIGEAC

Structure proposée pour le DOO

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOT CONSEIL GÉNÉRAL
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

STRUCTURE PROPOSEE POUR LE DOO

1. Contenu du DOO – mode d'emploi

Partie qui a pour but d'expliquer l'organisation du document et sa portée, notamment celle des prescriptions.

2. L'ORIENTATION du DOO

Partie qui a pour but de présenter l'ORIENTATION retenue pour le DOO : organisation territoriale, refus d'un scénario au « fil de l'eau », positionnement du Pays de Figeac …

3. Un chapitre pour chacun des OBJECTIFS du DOO

Objectifs qui reprennent ceux du PADD avec une déclinaison de prescriptions et/ou recommandations

4. Annexes (cartographiques notamment : DAC, TVB)

STRUCTURE PROPOSEE POUR LE DOO

1. Préambule – orientation du DOO
2. Conforter un aménagement équilibré et solidaire du Pays
3. Maintenir et renforcer la capacité d'attractivité économique
4. Ménager et sauvegarder les patrimoines et ressources naturelles
5. Préserver, transmettre l'héritage paysager et construire le patrimoine de demain

SCoT
DU PAYS DE FIGEAC

PRÉAMBULE:
Orientation du DOO

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CONSEIL GÉNÉRAL
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Préambule : orientation générale du DOO

Les travaux de réflexion sur le PADD et les scénarios ont conduit à préciser la stratégie d'aménagement du territoire : le rôle du pôle urbain, des pôles de proximité, des territoires ruraux ? Quelle solidarité ? Quelle complémentarité ?

Le scénario du fil de l'eau induit notamment une forte distorsion entre la localisation du développement des emplois et le développement résidentiel avec d'importantes conséquences environnementales (consommation et déstructuration de l'espace agricole, augmentation des déplacements, impacts sur les milieux naturels, production de GES …) et sociales (impact sur les budgets des ménages, des collectivités …). Ce scénario induit également une fragilisation du pôle urbain et des principales polarités du territoire en lien avec un développement résidentiel toujours plus important sur les territoires ruraux.

Les scénarios imaginés en réaction à la perspective « au fil de l'eau » se sont attachés à structurer le territoire pour accueillir, dans les meilleures conditions, entre 3 700 et 5 250 habitants supplémentaires (sur la période 2016-2035) soit environ 46 000 à 47 500 habitants en 2035.

(Rappel : population 2009 = 40215, population estimée 2016 : 42322)

Un premier scénario vise à privilégier une stratégie plutôt axée sur la capacité du territoire à organiser son développement en lien avec les pôles économiques : il implique une stratégie très volontariste de forte polarisation qui vise à organiser le développement urbain (habitat, services, équipements, activités) essentiellement sur le pôle urbain et les pôles de proximité lieu de création des emplois.

Un second scénario privilégie une stratégie plutôt axée sur la capacité du territoire à conforter et renforcer un maillage de pôles de services au plus près des habitants et viser à mieux corréler le développement des emplois, le développement de l'habitat et l'organisation des déplacements en lien avec des pôles de services confortés.

C'est ce second scénario de développement qui est envisagé dans le cadre du SCoT du Pays de Figeac : une orientation d'aménagement volontariste tout en restant réaliste. La stratégie d'aménagement retenue pour le Pays de Figeac vise à conforter le maillage du territoire constitué par le pôle urbain et les pôles intermédiaires de proximité (Cf. Carte 1 page suivante) : elle permet à chaque partie du territoire de se développer en recherchant la complémentarité entre les différents « bassins de vie ». L'objectif est de concentrer une partie du développement (habitat, emplois, équipements) en priorité sur le pôle urbain et sur les pôles intermédiaires de proximité, puis, dans les communes rurales en prenant en compte les spécificités de chaque partie du territoire et de chaque polarité.

Cependant **cette disposition du SCoT fait débat**, et il est proposé à l'issue des séances de travail sur le DOO de juin et juillet 2014 de ne pas faire référence à la notion « d'armature urbaine » et de privilégier un aménagement équilibré du territoire sur la base de la notion de bassins de vie (pôle + communes rurales) .

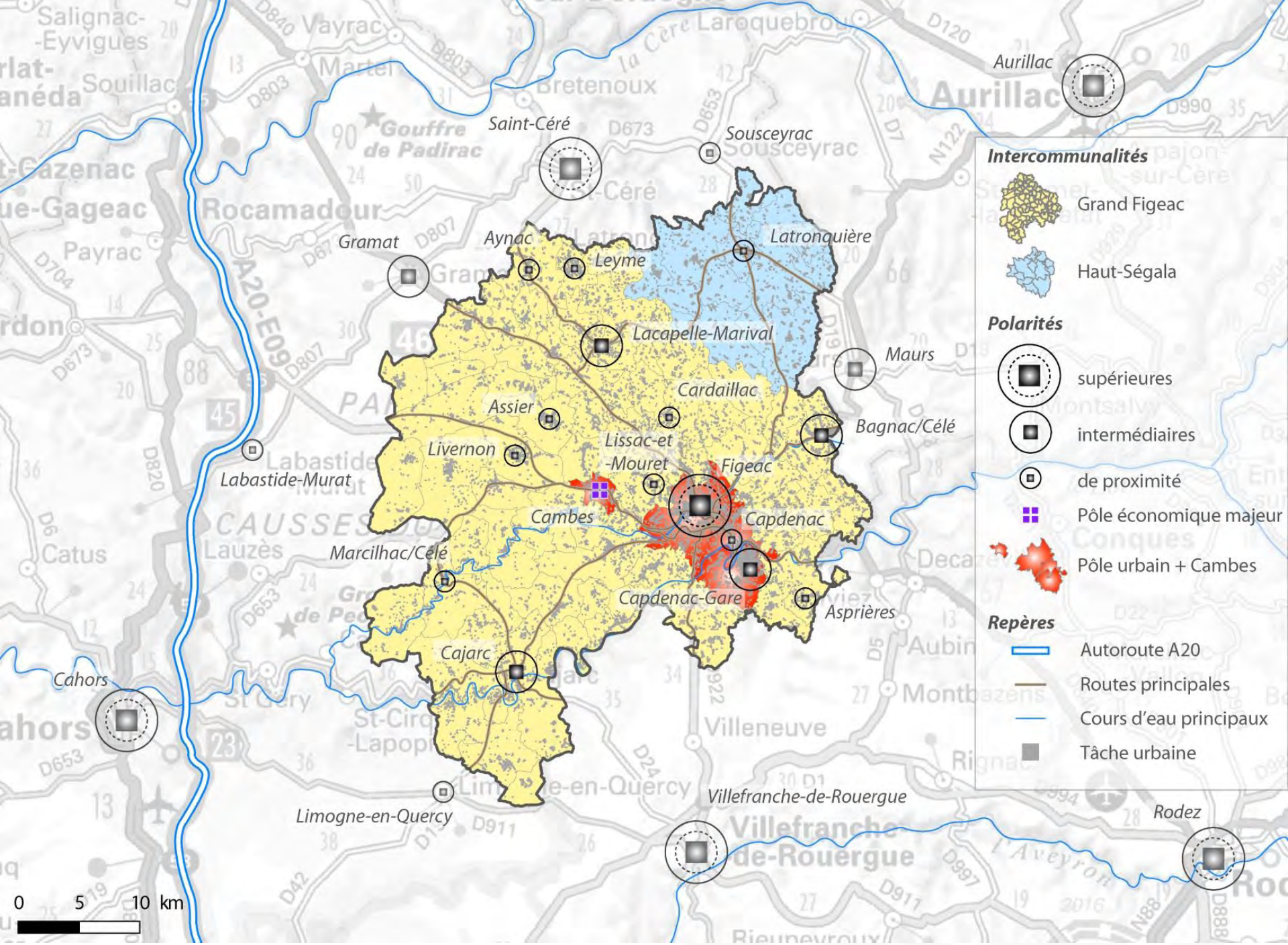
Aurillac
Saint-Céré
Sousceyrac
Gramat
Aynac
Leyme
Latronquière
Lacapelle-Marival
Maurs
Cardaillac
Assier
Bagnac/Célé
Livernon
Lissac-et
-Mouret
Figeac
Labastide-Murat
Cambes
Capdenac
Marcilhac/Célé
Capdenac-Gare
Asprières
Cajarc
Cahors
Limogne-en-Quercy
Villefranche-de-Rouergue
Rodez
Intercommunalités
Grand Figeac
Haut-Ségala
Polarités
supérieures
intermédiaires
de proximité
Pôle économique majeur
Pôle urbain + Cambes
Repères
Autoroute A20
Routes principales
Cours d'eau principaux
Tâche urbaine
0
5
10 km

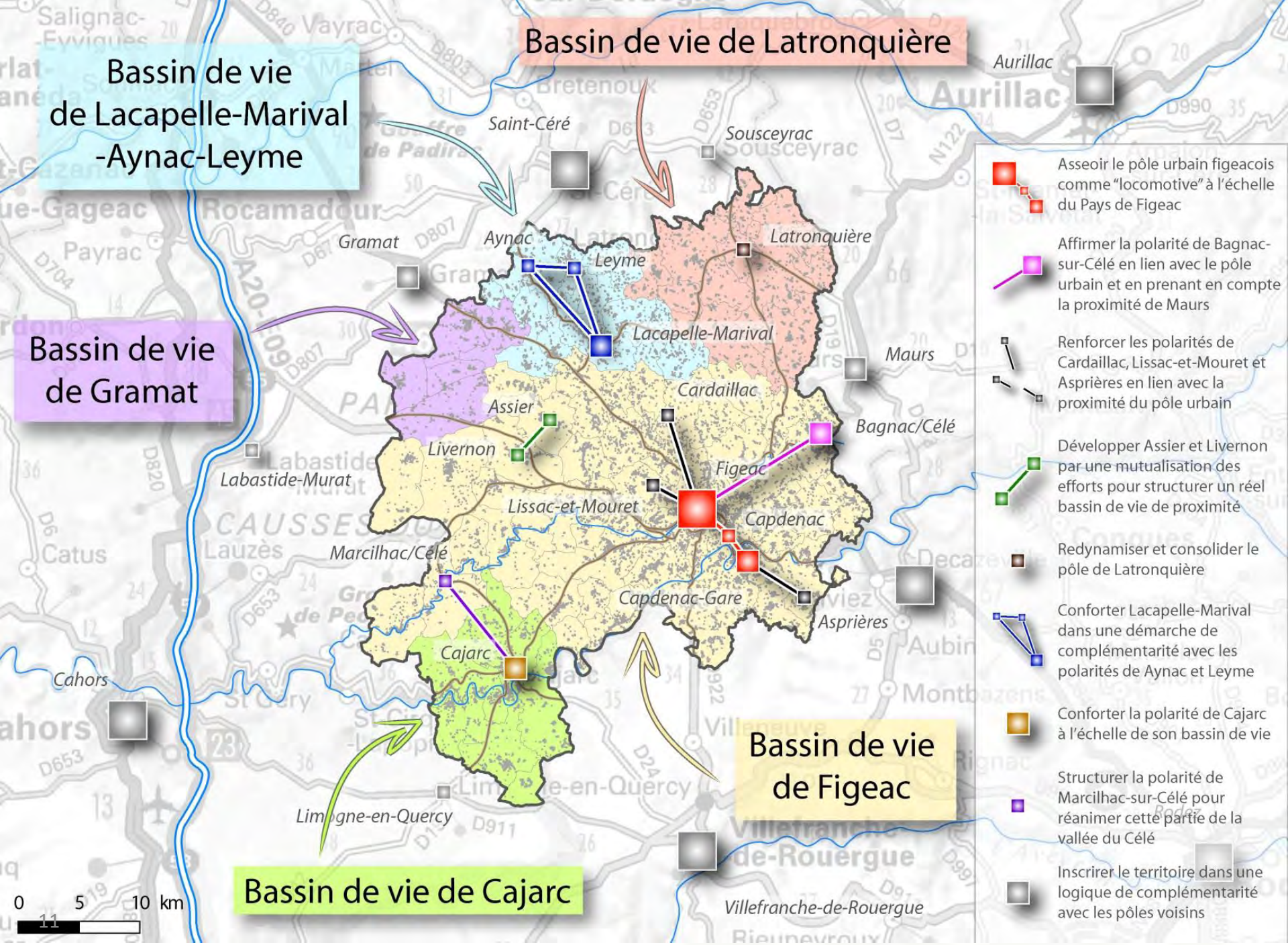
Bassin de vie de Latronquière
Bassin de vie de Lacapelle-Marival -Aynac-Leyme
Bassin de vie de Gramat
Bassin de vie de Figeac
Bassin de vie de Cajarc
Aurillac
Saint-Céré
Sousceyrac
Gramat
Aynac
Leyme
Latronquière
Lacapelle-Marival
Maurs
Cardaillac
Assier
Bagnac/Célé
Livernon
Figeac
Labastide-Murat
Lissac-et-Mouret
Capdenac
Marcilhac/Célé
Capdenac-Gare
Asprières
Cajarc
Cahors
Limogne-en-Quercy
Villefranche-de-Rouergue
Asseoir le pôle urbain figeacois comme "locomotive" à l'échelle du Pays de Figeac
Affirmer la polarité de Bagnac-sur-Célé en lien avec le pôle urbain et en prenant en compte la proximité de Maurs
Renforcer les polarités de Cardaillac, Lissac-et-Mouret et Asprières en lien avec la proximité du pôle urbain
Développer Assier et Livernon par une mutualisation des efforts pour structurer un réel bassin de vie de proximité
Redynamiser et consolider le pôle de Latronquière
Conforter Lacapelle-Marival dans une démarche de complémentarité avec les polarités de Aynac et Leyme
Conforter la polarité de Cajarc à l'échelle de son bassin de vie
Structurer la polarité de Marcilhac-sur-Célé pour réanimer cette partie de la vallée du Célé
Inscrirer le territoire dans une logique de complémentarité avec les pôles voisins
0 5 10 km

SCoT
DU PAYS DE FIGEAC

AXE N°1 DU DOO :
Conforter un aménagement équilibré et solidaire du Pays

CONFORTER UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE DU PAYS

Les objectifs à atteindre

> Objectif n°1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et en gérer le vieillissement de la population à l'échelle de chaque bassin de vie

> Objectif n°2 : Adapter l'offre en logements et développer une stratégie en matière d'habitat durable (réhabilitation et création) : complémentarité entre les différents territoires et recherche de qualité

> Objectif n°3 : Conforter l'armature urbaine du Pays et envisager l'aménagement de son territoire sous l'angle d'une complémentarité entre pôles et plus largement d'une solidarité entre pôles principaux, pôles secondaires et bourgs ruraux

> Objectif n°4 : Garantir l'accès à une offre adaptée en matière d'équipements et de services à la population, (y compris les déplacements et desserte numérique)

CONFORTER UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE DU PAYS

> Objectif n°1-1 : Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et en gérer le vieillissement de la population à l'échelle de chaque bassin de vie

> Objectif n°1-2 : Adapter l'offre en logements et développer une stratégie en matière d'habitat durable (réhabilitation et création) : complémentarité entre les différents territoires et recherche de qualité

Objectif n°1-2-A : Réinvestir les centre-ville et centres-bourgs par une intervention sur le logement vacant

Objectif n°1-2-B : Diversifier l'offre en logements pour répondre à tous les besoins

> Objectif n°1-3 : Conforter l'armature urbaine du Pays et envisager l'aménagement de son territoire sous l'angle d'une complémentarité entre pôles et plus largement d'une solidarité entre pôles principaux, pôles secondaires et bourgs ruraux

> Objectif n°1-3-A : Rechercher une complémentarité, une mutualisation d'une partie des services et équipements qui garantissent leur viabilité

> Objectif n°1-3-B : Harmoniser l'aménagement commercial du territoire

> Objectif n°1-4 : Garantir l'accès à une offre adaptée en matière d'équipements et de services à la population, (y compris les déplacements et desserte numérique)

> Objectif n°1-4-A : Maintenir un niveau d'équipements et de services qui irrigue l'ensemble du Pays de Figeac

> Objectif n°1-4-B : Objectif sur la desserte numérique

> Objectif n°1-4-C : Mettre en place une meilleure organisation des déplacements au profit de la qualité de vie des habitants et de l'environnement

Les principaux thèmes abordés

- Fonctionnement et organisation du territoire : accueillir 3 900 à 5 400 habitants sur la période 2016-2034 sur le pôle urbain, les pôles de proximité, les communes rurales : équilibres et complémentarités ?

- Orientations pour favoriser un développement équilibré : implantation des équipements et services, accès à ceux-ci et organisation des déplacements, desserte numérique … ?

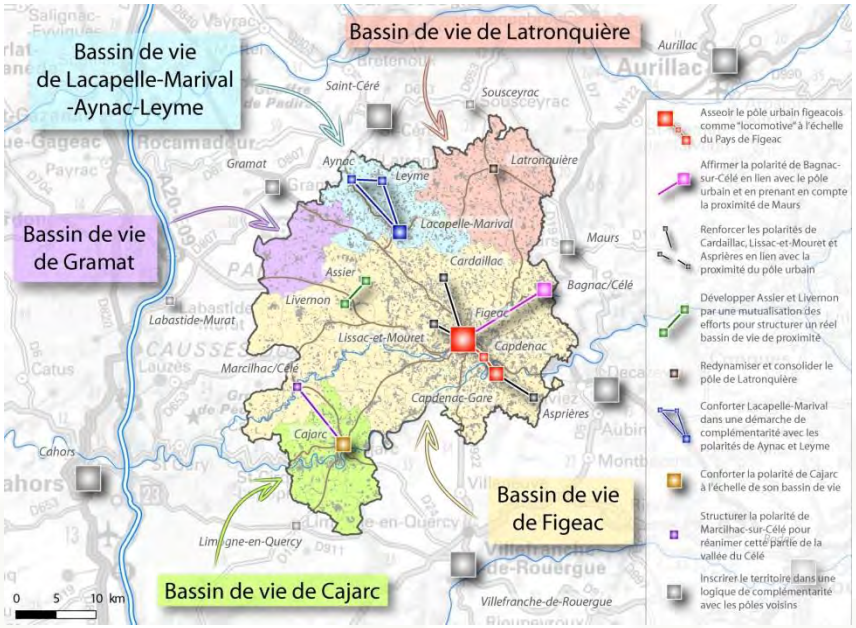
Bassin de vie de Latronquière
Bassin de vie de Lacapelle-Marival -Aynac-Leyme
Bassin de vie de Gramat
Bassin de vie de Figeac
Bassin de vie de Cajarc
Aurillac
Saint-Céré
Sousceyrac
Gramat
Aynac
Leyme
Latronquière
Lacapelle-Marival
Maurs
Cardaillac
Assier
Bagnac/Célé
Livernon
Figeac
Labastide-Murat
Lissac-et-Mouret
Capdenac
Marcilhac/Célé
Capdenac-Gare
Asprières
Cajarc
Cahors
Limogne-en-Quercy
Villefranche-de-Rouergue
0 5 10 km
Asseoir le pôle urbain figeacois comme "locomotive" à l'échelle du Pays de Figeac
Affirmer la polarité de Bagnac-sur-Célé en lien avec le pôle urbain et en prenant en compte la proximité de Maurs
Renforcer les polarités de Cardaillac, Lissac-et-Mouret et Asprières en lien avec la proximité du pôle urbain
Développer Assier et Livernon par une mutualisation des efforts pour structurer un réel bassin de vie de proximité
Redynamiser et consolider le pôle de Latronquière
Conforter Lacapelle-Marival dans une démarche de complémentarité avec les polarités de Aynac et Leyme
Conforter la polarité de Cajarc à l'échelle de son bassin de vie
Structurer la polarité de Marcilhac-sur-Célé pour réanimer cette partie de la vallée du Célé
Inscrire le territoire dans une logique de complémentarité avec les pôles voisins

- Orientations pour le développement et la structuration des pôles d'habitat, et pour un équilibre social de l'habitat ; stratégie en matière d'habitat pour programmer 4 000 à 4 600 logements sur la période 2016-2034 => quels logements, implantés où, pour quels besoins…. ?

P1 - Répartition de la croissance démographique et du besoin en logements associé sur 2016-2034

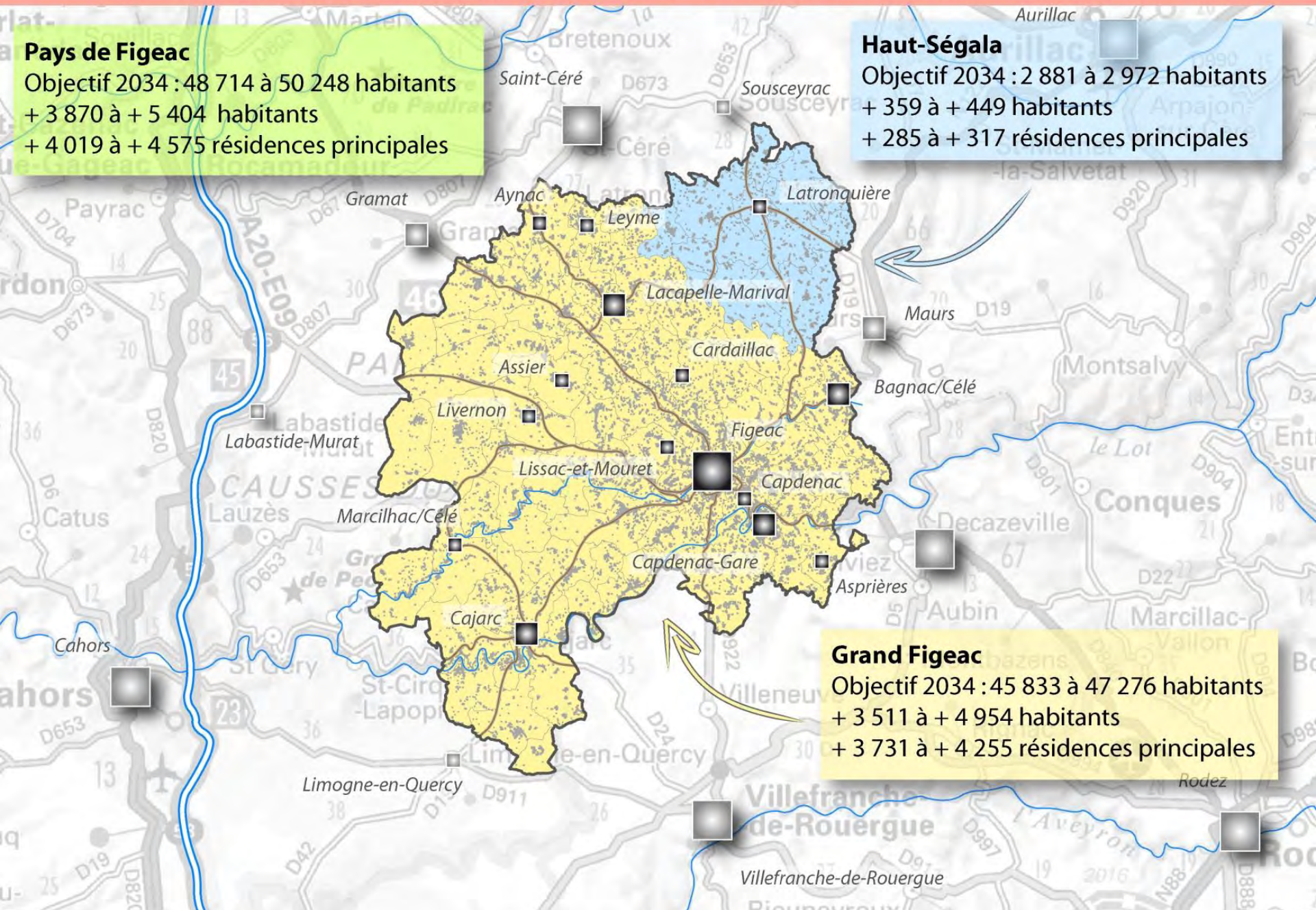

P1 - Répartition de la croissance démographique et du besoin en logements associé sur 2016-2034

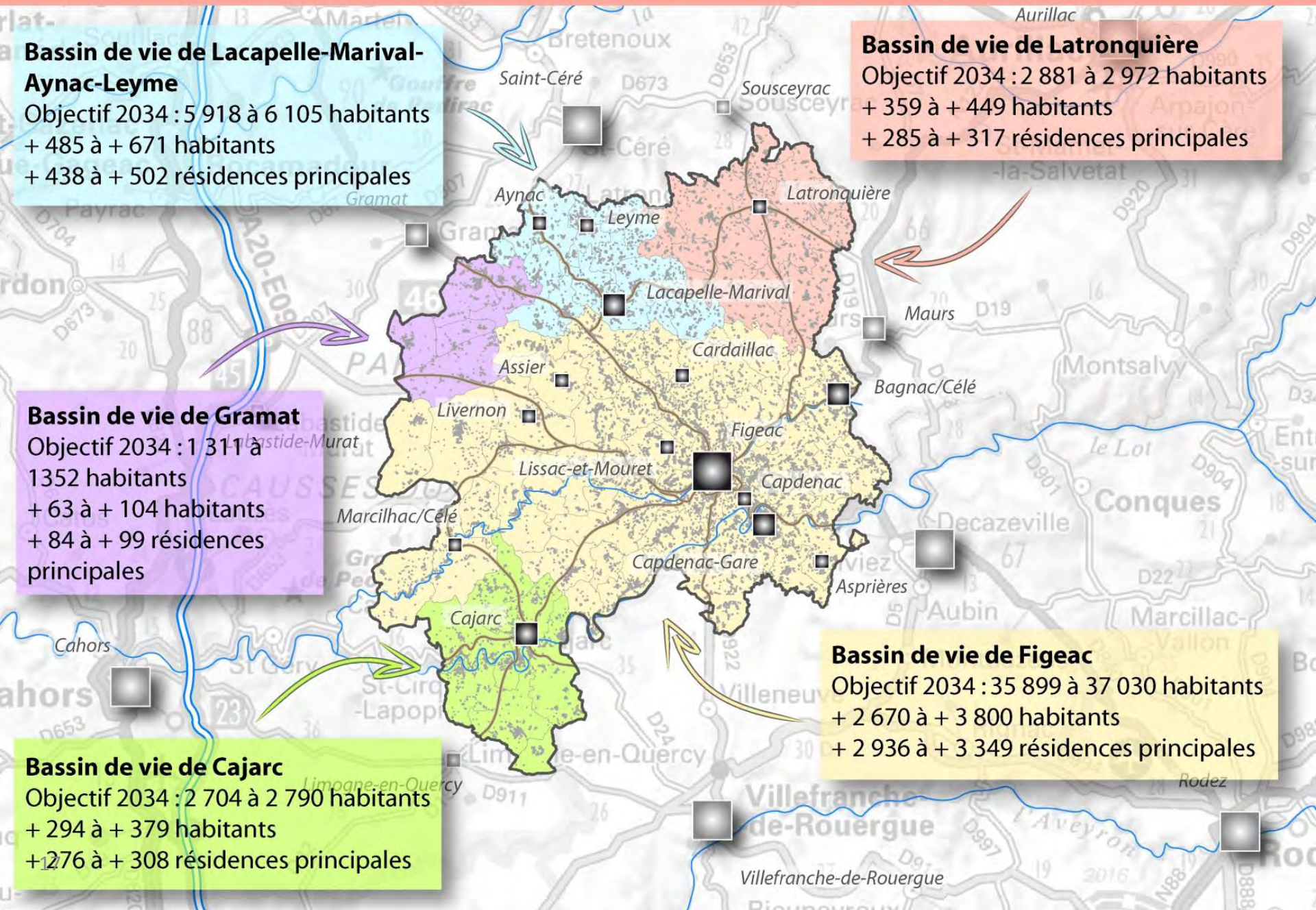

R1 - Répartition de la croissance démographique et du besoin en logements associé sur 2016-2034

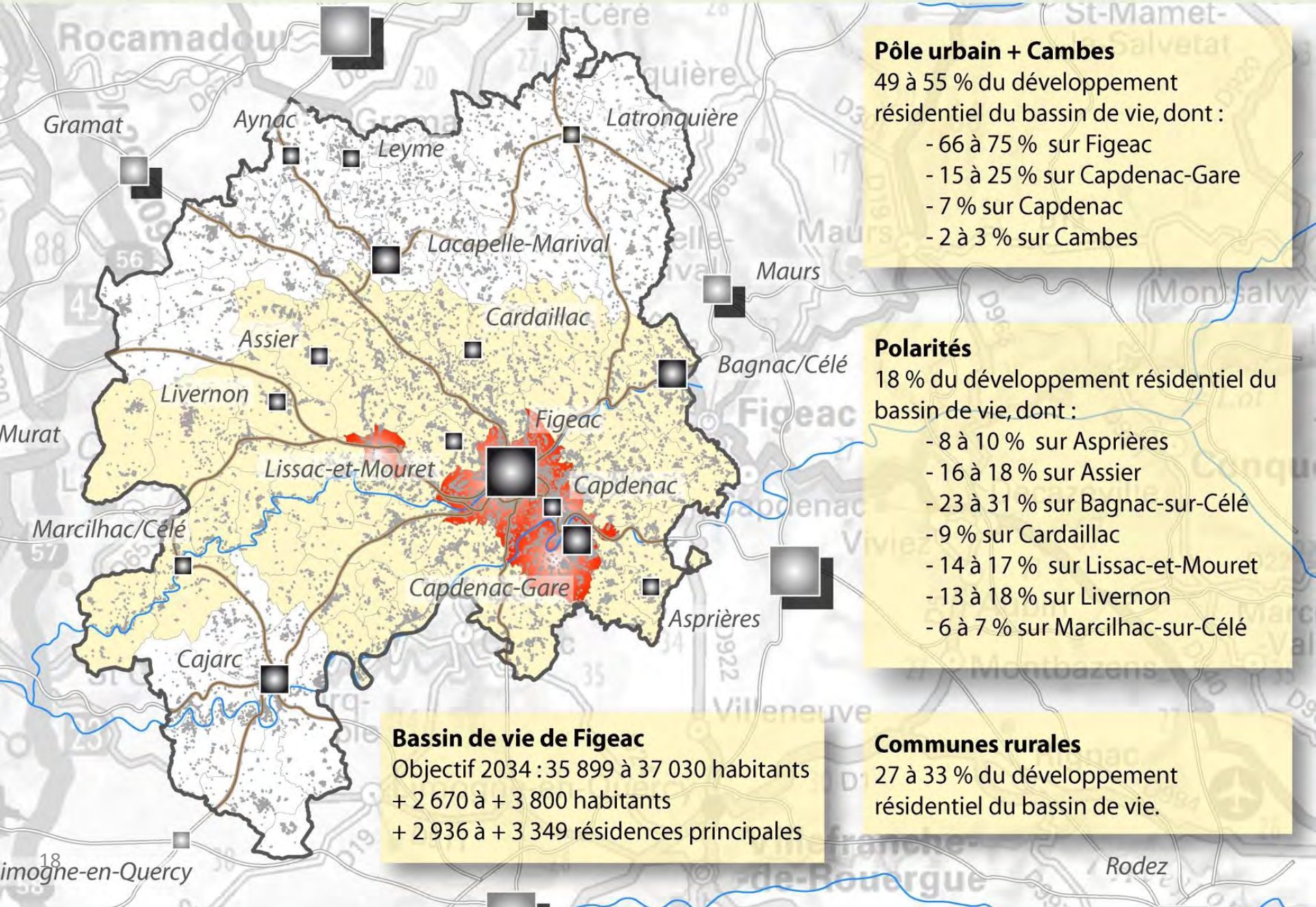

Pôle urbain + Cambes
49 à 55 % du développement résidentiel du bassin de vie, dont :
- 66 à 75 % sur Figeac
- 15 à 25 % sur Capdenac-Gare
- 7 % sur Capdenac
- 2 à 3 % sur Cambes

Polarités
18 % du développement résidentiel du bassin de vie, dont :
- 8 à 10 % sur Asprières
- 16 à 18 % sur Assier
- 23 à 31 % sur Bagnac-sur-Célé
- 9 % sur Cardaillac
- 14 à 17 % sur Lissac-et-Mouret
- 13 à 18 % sur Livernon
- 6 à 7 % sur Marcilhac-sur-Célé

Bassin de vie de Figeac
Objectif 2034 : 35 899 à 37 030 habitants
+ 2 670 à + 3 800 habitants
+ 2 936 à + 3 349 résidences principales

Communes rurales
27 à 33 % du développement résidentiel du bassin de vie.

P2 - Objectif de reconquête du parc de logements vacants sur 2016-2034

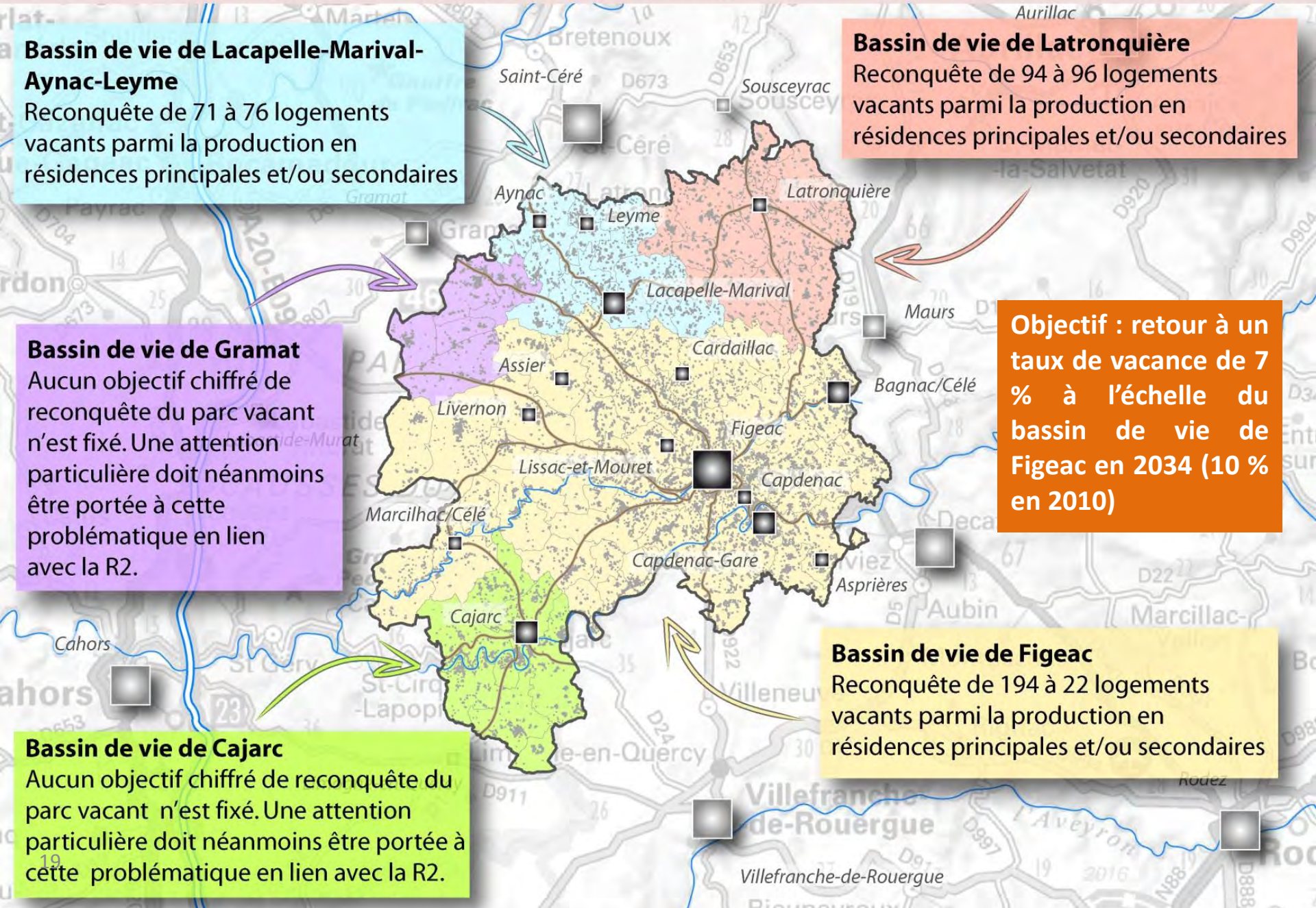
Bassin de vie de Lacapelle-Marival-Aynac-Leyme
Reconquête de 71 à 76 logements vacants parmi la production en résidences principales et/ou secondaires
Bassin de vie de Latronquière
Reconquête de 94 à 96 logements vacants parmi la production en résidences principales et/ou secondaires
Bassin de vie de Gramat
Aucun objectif chiffré de reconquête du parc vacant n'est fixé. Une attention particulière doit néanmoins être portée à cette problématique en lien avec la R2.
Objectif : retour à un taux de vacance de 7 % à l'échelle du bassin de vie de Figeac en 2034 (10 % en 2010)
Bassin de vie de Figeac
Reconquête de 194 à 22 logements vacants parmi la production en résidences principales et/ou secondaires
Bassin de vie de Cajarc
Aucun objectif chiffré de reconquête du parc vacant n'est fixé. Une attention particulière doit néanmoins être portée à cette problématique en lien avec la R2.
Saint-Céré
Sousceyrac
Aurillac
Aynac
Leyme
Latronquière
Lacapelle-Marival
Maurs
Cardaillac
Assier
Bagnac/Célé
Livernon
Figeac
Lissac-et-Mouret
Capdenac
Marcilhac/Célé
Capdenac-Gare
Asprières
Cajarc
Cahors
Villefranche-de-Rouergue

R2 - Objectif de reconquête du parc de logements vacants sur 2016-2034

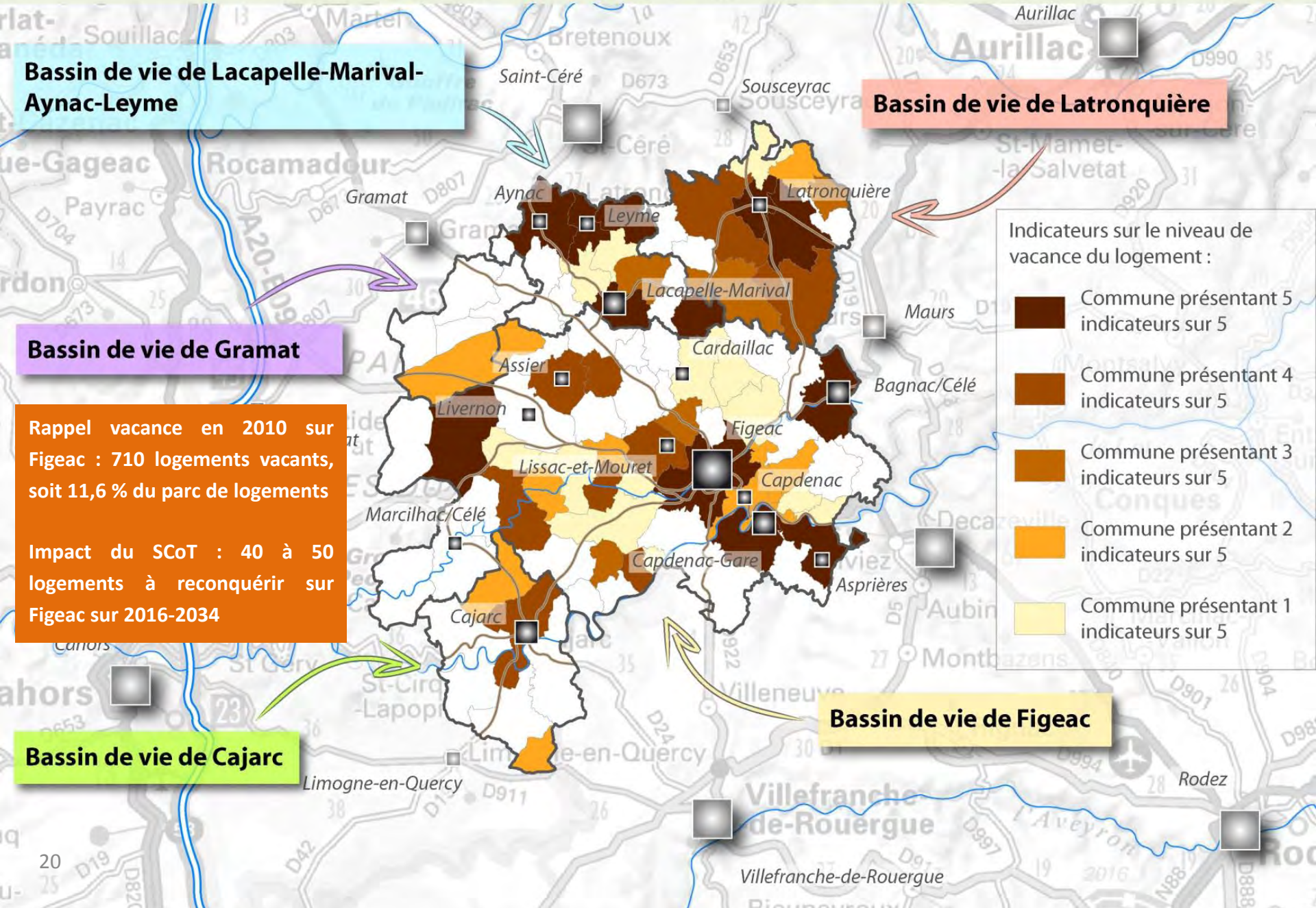

P5 - Objectifs de mixité sociale dans la production de résidences principales sur 2016-2034

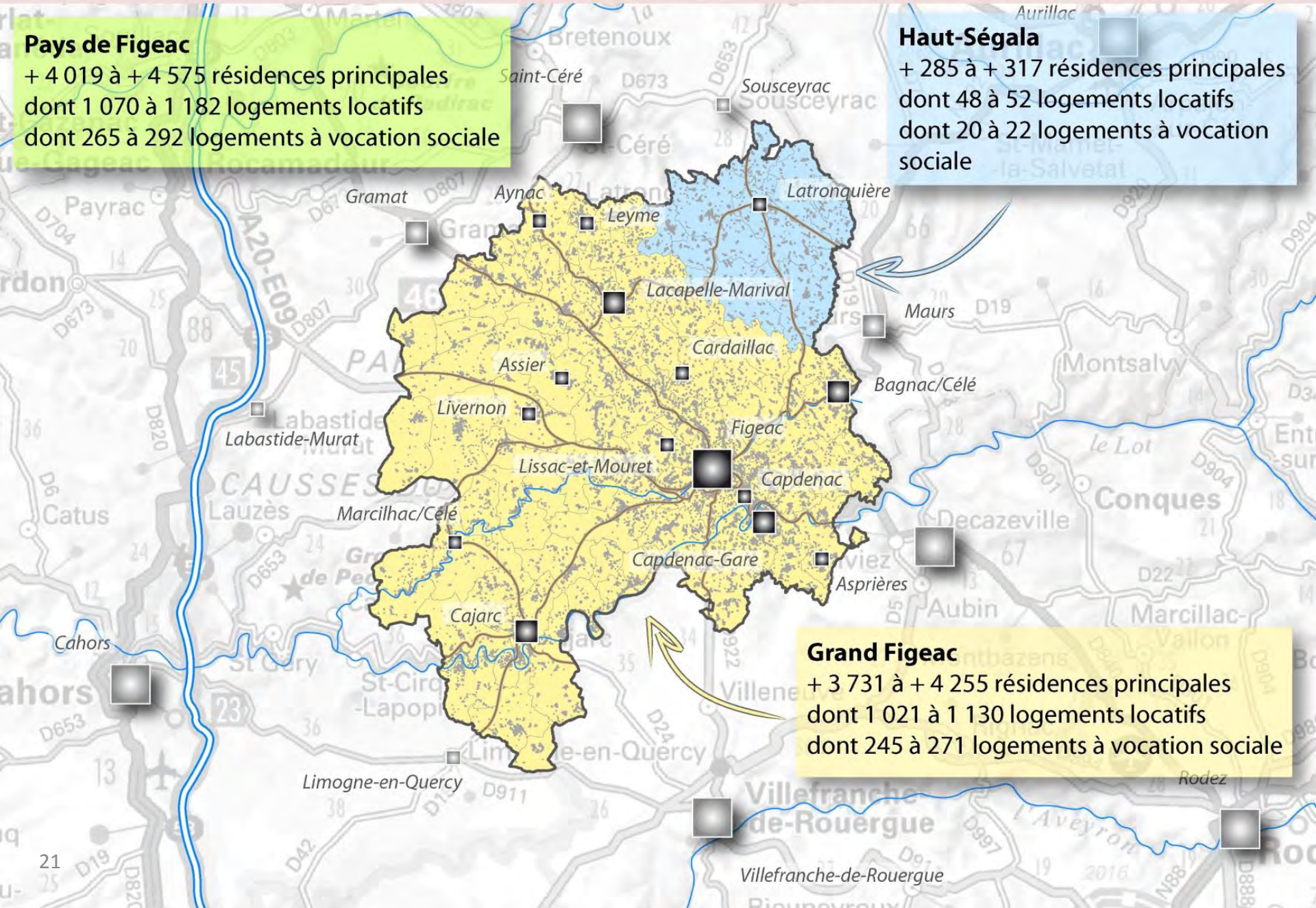

P5 - Objectifs de mixité sociale dans la production de résidences principales sur 2016-2034

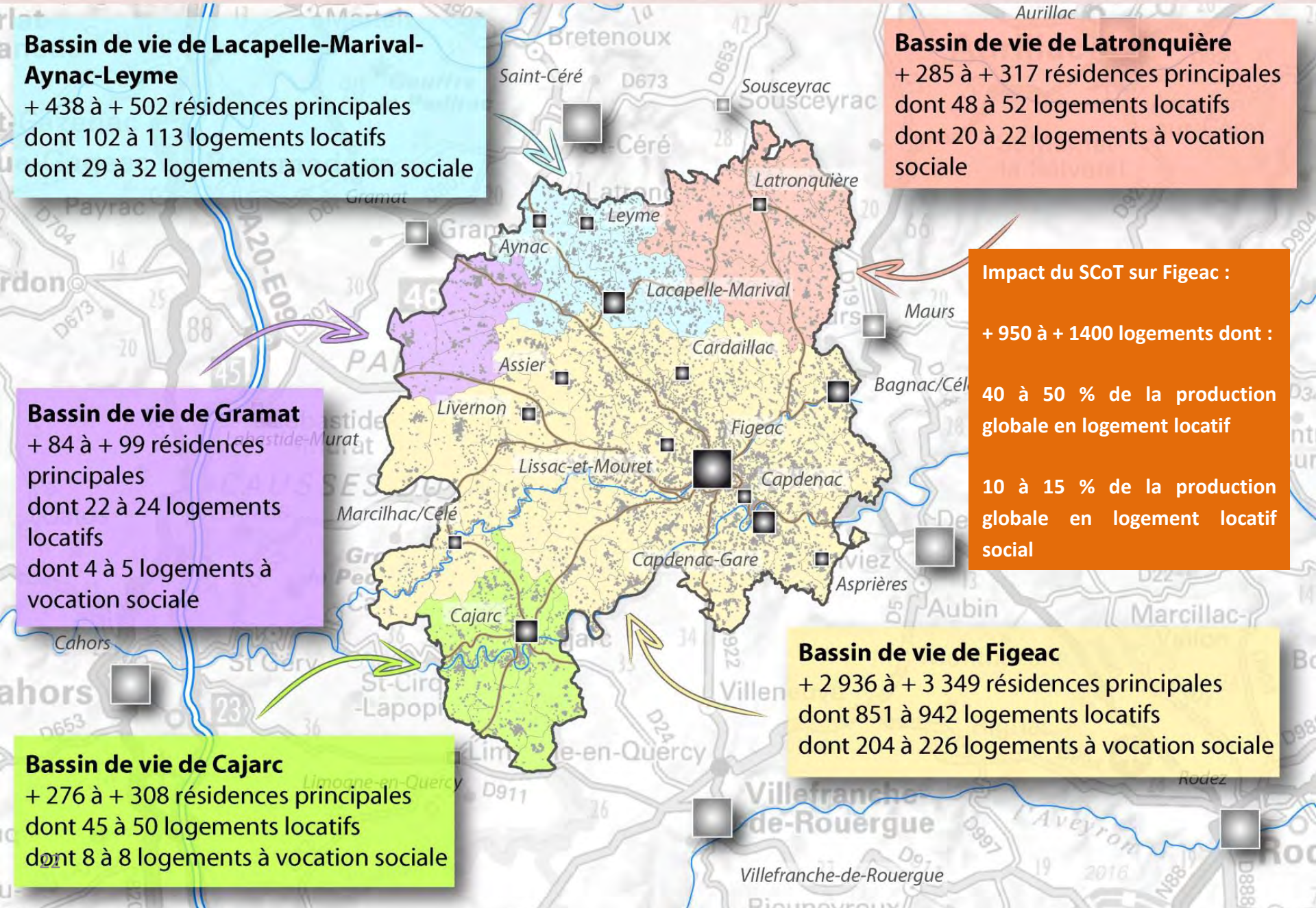

Bassin de vie de Lacapelle-Marival-Aynac-Leyme
+ 438 à + 502 résidences principales
dont 102 à 113 logements locatifs
dont 29 à 32 logements à vocation sociale

Bassin de vie de Latronquière
+ 285 à + 317 résidences principales
dont 48 à 52 logements locatifs
dont 20 à 22 logements à vocation sociale

Impact du SCoT sur Figeac :

+ 950 à + 1400 logements dont :

40 à 50 % de la production globale en logement locatif

10 à 15 % de la production globale en logement locatif social

Bassin de vie de Gramat
+ 84 à + 99 résidences principales
dont 22 à 24 logements locatifs
dont 4 à 5 logements à vocation sociale

Bassin de vie de Figeac
+ 2 936 à + 3 349 résidences principales
dont 851 à 942 logements locatifs
dont 204 à 226 logements à vocation sociale

Bassin de vie de Cajarc
+ 276 à + 308 résidences principales
dont 45 à 50 logements locatifs
dont 8 à 8 logements à vocation sociale

R3 - Production potentielle de logements en résidences secondaires sur 2016-2034

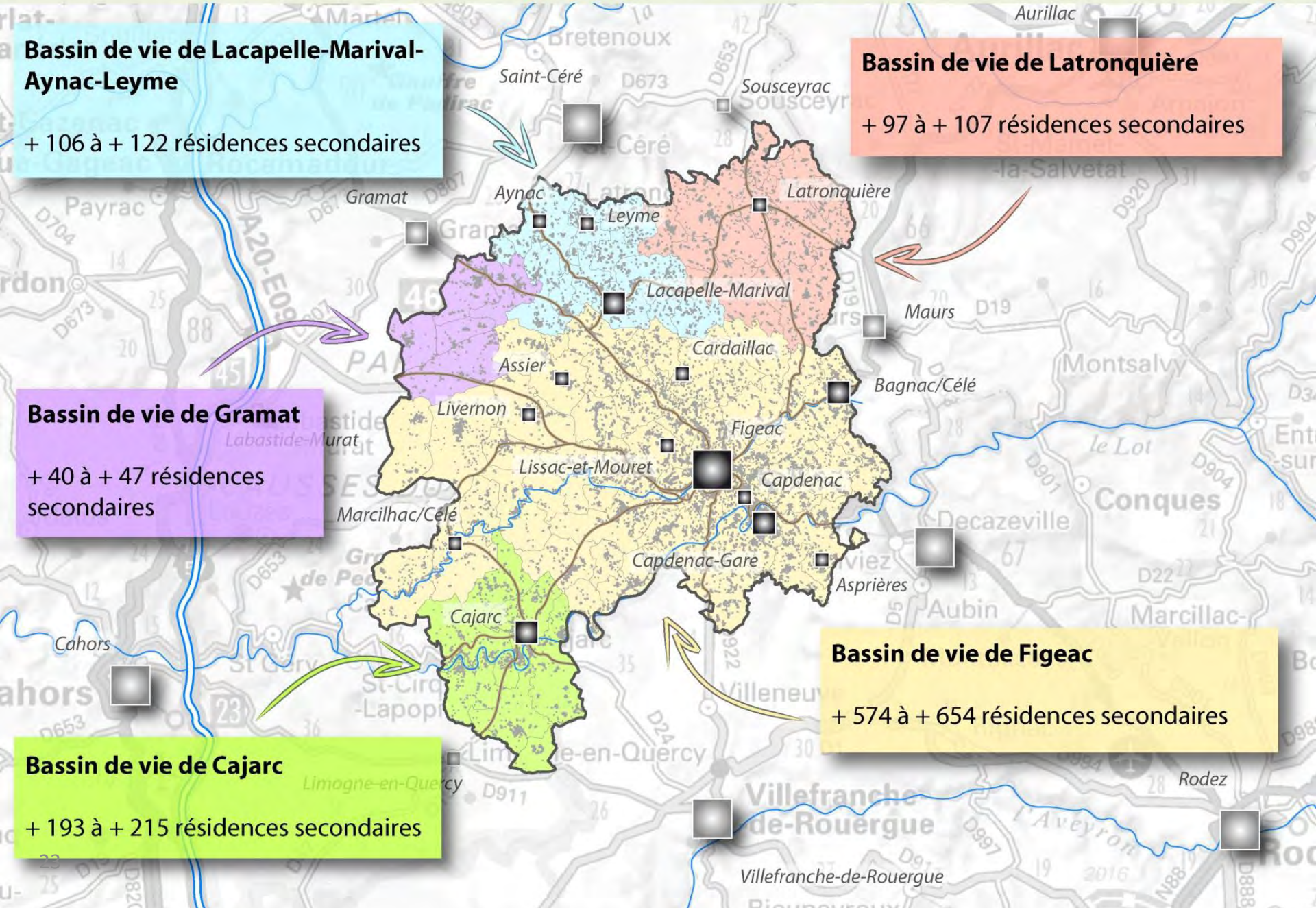

CONFORTER UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE DU PAYS

> Synthèse du volet habitat sur le Pays de Figeac sur la période 2016-2034

Prescription

Recommandation

Production totale de logements : 4 933 à 5 614

Production totale de résidences principales : 4 019 à 4 575

Répartition de la production de résidences principales :

- Voir déclinaison par bassin de vie

Objectifs minimum de mixité sociale :

- 1 070 à 1 182 logements locatifs à produire
- 265 à 292 logements locatifs à vocation sociale à produire

Production potentielle de résidences secondaires :

914 à 1 039

Production de logements par voie de reconquête du parc vacant :

359 à 394

CONFORTER UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE DU PAYS

> Synthèse du volet habitat sur le bassin de vie de Figeac sur la période 2016-2034

Prescription

Recommandation

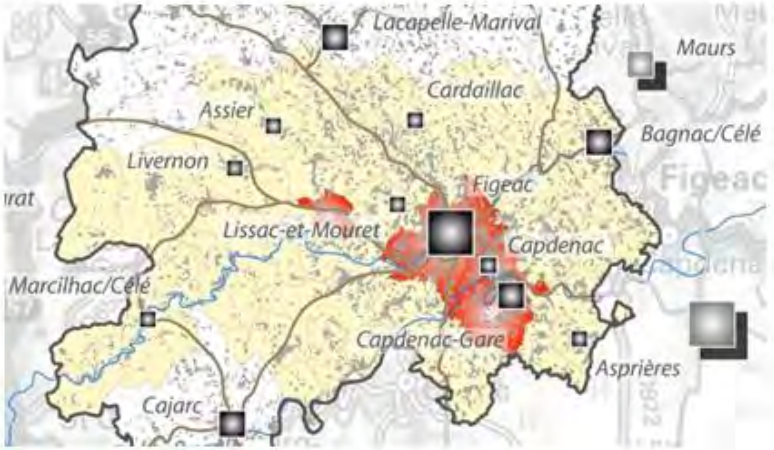

Production totale de logements : 3 510 à 4 004

Production totale de résidences principales : 2 936 à 3 349

Répartition de la production de résidences principales :

- 49 à 55 % sur le pôle urbain et Cambes
- 18 % sur les polarités
- 27 à 33 % sur les communes rurales

Objectifs minimum de mixité sociale :

- 851 à 942 logements locatifs à produire
- 204 à 226 logements locatifs à vocation sociale à produire

Production potentielle de résidences secondaires :

574 à 654

Production de logements par voie de reconquête du parc vacant :

194 à 222

CONFORTER UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE DU PAYS

Rechercher une complémentarité, une mutualisation d'une partie des services et équipements qui garantissent leur viabilité

Complémentarité

Mutualisation à préciser

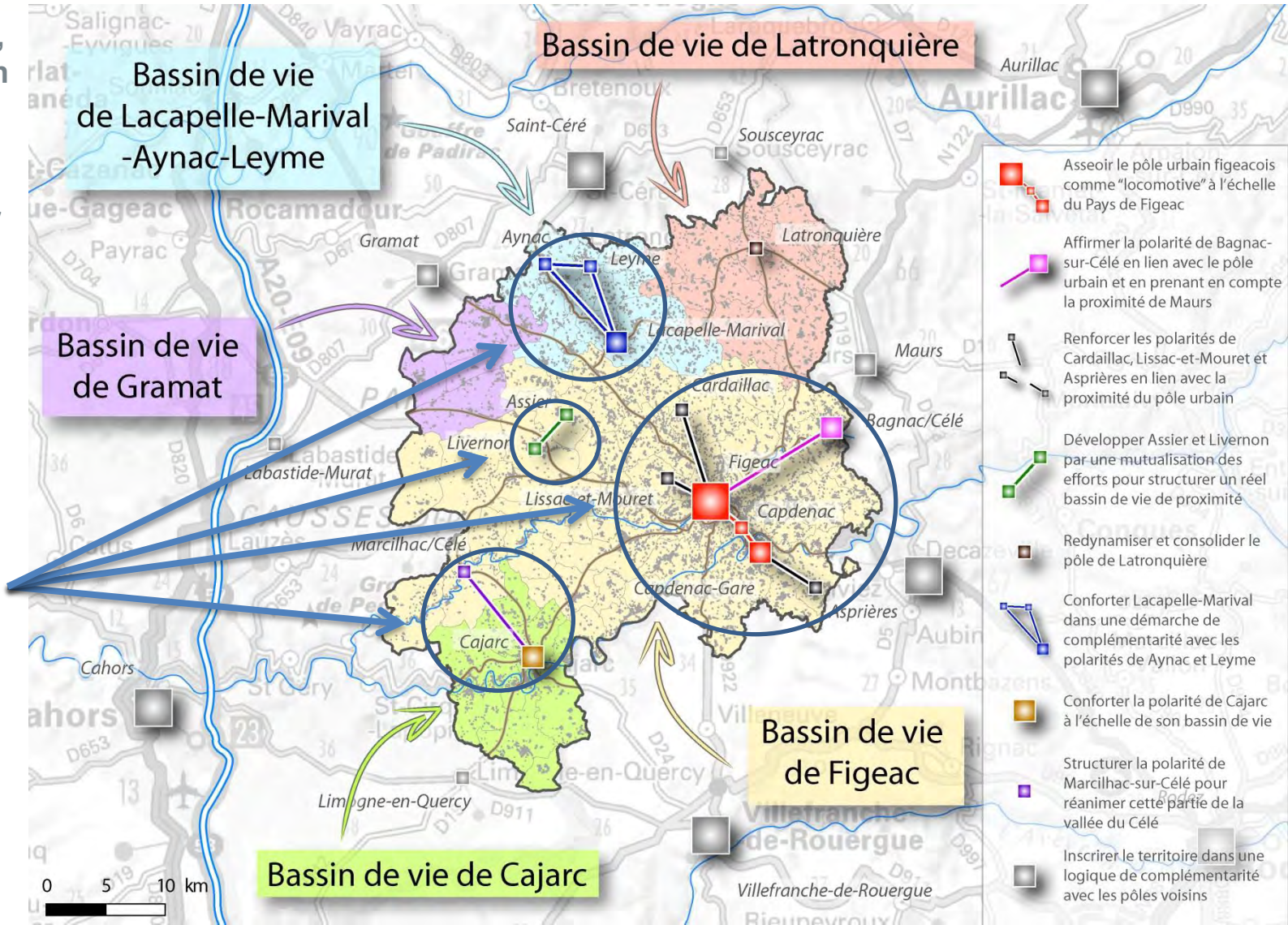
Bassin de vie de Lacapelle-Marival -Aynac-Leyme
Bassin de vie de Latronquière
Bassin de vie de Gramat
Bassin de vie de Figeac
Bassin de vie de Cajarc
Aurillac
Saint-Céré
Sousceyrac
Gramat
Aynac
Leyme
Latronquière
Lacapelle-Marival
Maurs
Cardaillac
Assier
Livernon
Bagnac/Célé
Figeac
Labastide-Murat
Lissac-et-Mouret
Capdenac
Marcilhac/Célé
Capdenac-Gare
Asprières
Cajarc
Cahors
Limogne-en-Quercy
Villefranche-de-Rouergue
0 5 10 km
Asseoir le pôle urbain figeacois comme "locomotive" à l'échelle du Pays de Figeac
Affirmer la polarité de Bagnac-sur-Célé en lien avec le pôle urbain et en prenant en compte la proximité de Maurs
Renforcer les polarités de Cardaillac, Lissac-et-Mouret et Asprières en lien avec la proximité du pôle urbain
Développer Assier et Livernon par une mutualisation des efforts pour structurer un réel bassin de vie de proximité
Redynamiser et consolider le pôle de Latronquière
Conforter Lacapelle-Marival dans une démarche de complémentarité avec les polarités de Aynac et Leyme
Conforter la polarité de Cajarc à l'échelle de son bassin de vie
Structurer la polarité de Marcilhac-sur-Célé pour réanimer cette partie de la vallée du Célé
Inscrirer le territoire dans une logique de complémentarité avec les pôles voisins

Maintenir un niveau d'équipement et de services qui irrigue l'ensemble du Pays de Figeac

Temps d'accès aux services	Moins de 10 minutes ?	De 10 à 20 minutes	Supérieur à 20 minutes
Niveau de service attendu	Quotidien	Hebdomadaire	Mensuel ou bi-mensuel
Exemple d'équipements, services ou commerces présents	Commerces de premières nécessités, équipements sportifs de base, salle polyvalente, services de santé primaire, services aux personnes âgées, accueil de la petite enfance, accueil scolaire et péri-scolaire, etc.	Tissu complet de commerces alimentaires et d'épiceries ou supermarchés, médiathèque, équipements sportifs permettant la pratique de sports multiples, collèges, etc.	Commerces spécialisés, hypermarchés, équipements sportifs spécialisés, complexe cinématographique, pôle de santé complet, lycées, enseignement supérieur, etc.
Localisation préférentielle	Pôle urbain, pôles intermédiaires, pôles de proximité et parfois les communes relais du Haut-Ségala	Pôle urbain, pôles intermédiaires	Pôle urbain

Mettre en place une meilleure organisation des déplacements au profit de la qualité de vie des habitants et de l'environnement

Prescription :

Développer la desserte en transports en commun (transport urbain) **=> pôle urbain (Figeac, sur Capdenac-Gare, Capdenac-le-Haut, Lissac-et-Mouret, Lunan, Planioles, Cambes).** Le développement des transports collectifs s'exercera à proximité des zones d'emplois (zones d'activités par exemple) et des zones dédiées à l'habitat. Les principaux pôles d'équipements et de services seront également des lieux qui seront desservis par les transports collectifs. L'idée de réduire les déplacements individuels sera un élément fort notamment au niveau de la préservation de l'environnement.

Prescription :

Les nouveaux choix de développement urbain devront être motivés et pris au regard des mobilités et de la desserte en transports en commun => **pôle urbain (Figeac, sur Capdenac-Gare, Capdenac-le-Haut, Lissac-et-Mouret, Lunan, Planioles, Cambes)**

SCoT
DU PAYS DE FIGEAC

AXE N°2 DU DOO :
Maintenir et renforcer la capacité d'attractivité économique

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOT CONSEIL GÉNÉRAL
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Les objectifs à atteindre

> Objectif n° 1 : Maintenir et développer les activités économiques (industrielles et artisanales) et les emplois de manière équilibrée (meilleur équilibre entre emplois et actifs)

> Objectif n° 2 : Répondre aux besoins actuels et futurs de l'agriculture

> Objectif n° 3 : Maintenir un cadre de vie facteur d'attractivité (accueil de nouveaux actifs, tourisme)

> Objectif n° 4 : Développer de nouvelles filières, la formation et étoffer les compétences

MAINTENIR ET RENFORCER LA CAPACITÉ D'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

> Objectif n° 2-1 : Maintenir et développer les activités économiques (industrielles et artisanales) et les emplois de manière équilibrée (meilleur équilibre entre emplois et actifs)

> Objectif n°2-1-A : Conforter les pôles économiques structurants du territoire et structurer le développement économique au sein de chaque bassin de vie en s'appuyant sur leurs spécificités et potentiels

> Objectif n°2-1-B : Consolider les principales filières industrielles (aéronautique, mécanique, agroalimentaire, travaux publics …)

> Objectif n° 2-2 : Répondre aux besoins actuels et futurs de l'agriculture

> Objectif n°2-2-A : Se mobiliser pour renouveler les actifs agricoles et préserver le foncier agricole

> Objectif n°2-2-B : Conforter les filières agricoles traditionnelles : polyculture et élevage

> Objectif n°2-2-C : Encourager les projets de diversification et créer les conditions d'émergence de nouvelles filières agricoles

> Objectif n° 2-3 : Maintenir un cadre de vie facteur d'attractivité (accueil de nouveaux actifs, tourisme)

> Objectif n°2-3-A : Structurer et valoriser les services à la population

> Objectif n°2-3-B : Constituer une destination touristique forte et identifiée sur la base de spécificités remarquables autour d'un projet cohérent à l'échelle du Pays de Figeac

> Objectif n°2-3-C : Favoriser le maintien et la reprise de l'artisanat en se souciant de la qualité environnementale et paysagère

> Objectif n° 2-4 : Développer de nouvelles filières, la formation et étoffer les compétences

> Objectif n°2-4-A : Développer de nouveaux potentiels pour diversifier l'économie locale

> Objectif n°2-4-B : Développer la formation pour étoffer les compétences

Les principaux thèmes abordés

- Quelles industries sur quels sites : aéronautique, mécanique, agroalimentaire, construction … ?
- Quel développement de l'agriculture ?
- Quels sites valoriser, préserver / stratégie touristique ?
- Quelles sont les conditions pour le développement de nouvelles filières ? quel rôle de la desserte numérique… ?

P24 - Implantation des zones économiques sur l'ensemble du territoire du SCoT

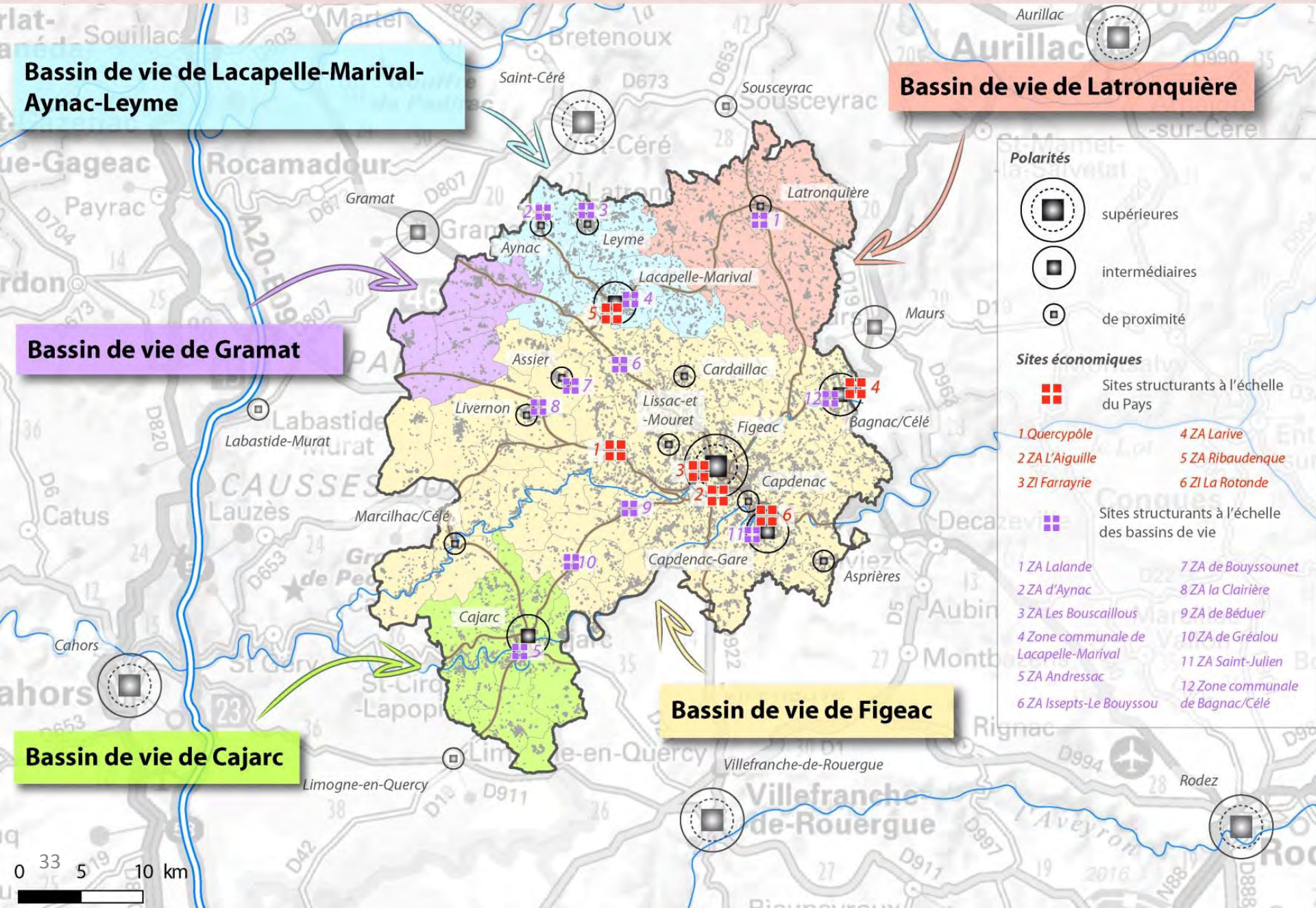

R6 - Objectifs de création d'emplois par bassin de vie sur 2016-2034

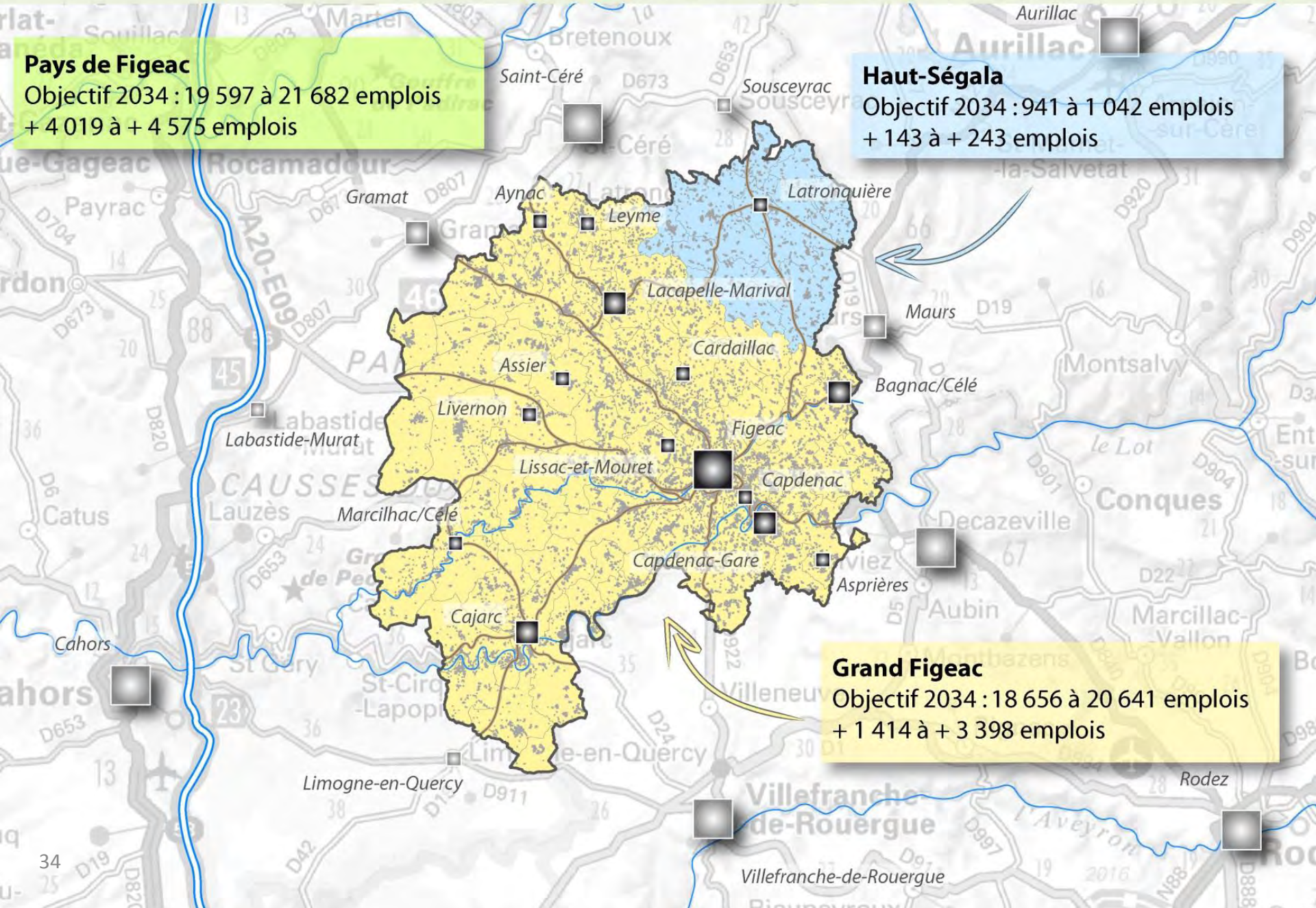

R6 - Objectifs de création d'emplois par bassin de vie sur 2016-2034

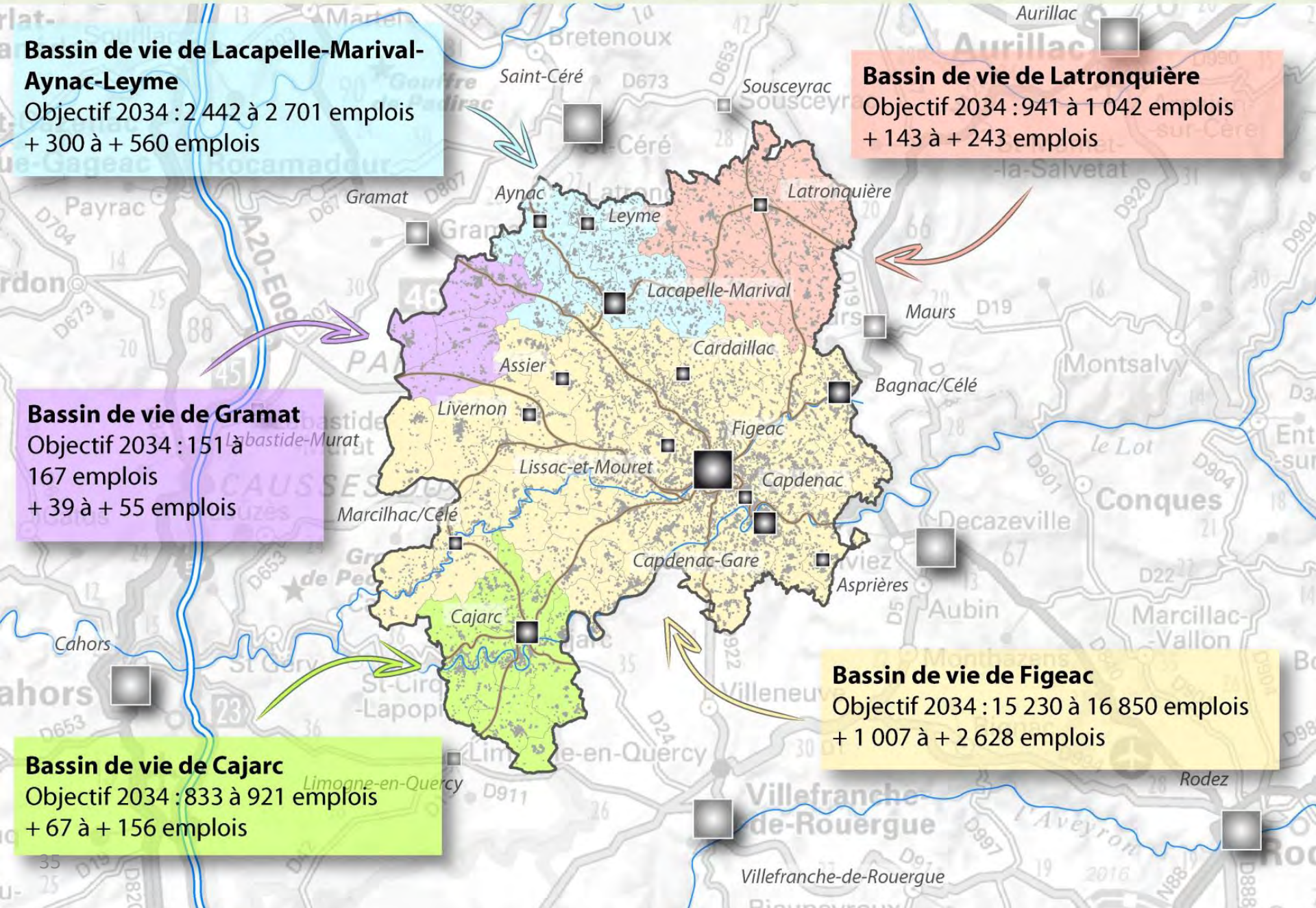

R7 - Principales filières économiques à renforcer sur chaque bassin de vie

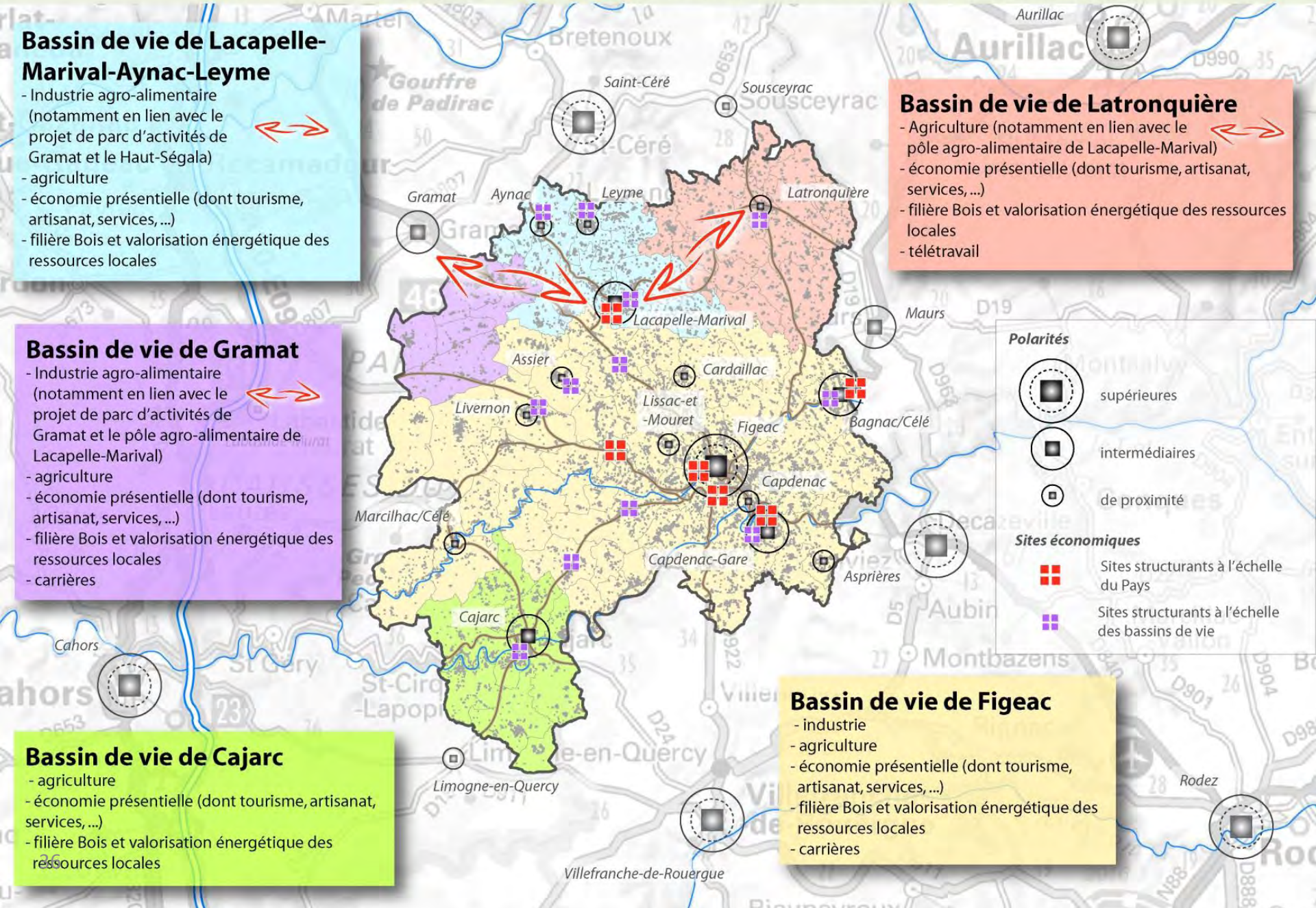

SCoT
DU PAYS DE FIGEAC

AXE N°3 DU DOO :
Ménager et sauvegarder les patrimoines et ressources naturelles

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CONSEIL GÉNÉRAL
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Les objectifs à atteindre

> Objectif n°1 : Sauvegarder la biodiversité et les réseaux d'espaces agricoles, forestiers à forte valeur écologique : continuités écologiques (trames vertes et bleues)

> Objectif n°2 : S'engager sur la voie de la transition énergétique

> Objectif n°3 : Protéger et assurer une meilleure gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques

MÉNAGER ET SAUVEGARDER LES PATRIMOINES ET RESSOURCES NATURELLES

> Objectif n°3-1 : Sauvegarder la biodiversité et les réseaux d'espaces agricoles, forestiers à forte valeur écologique : continuités écologiques (trames vertes et bleues)

> O-3-1-A : Identifier, relier les espaces importants ainsi que la nature ordinaire pour préserver la biodiversité et les continuités écologiques (corridors écologiques) :

> O-3-1-B : Protéger strictement les « réservoirs de biodiversité » (forestiers, ouverts/semi ouverts agricoles ou liés à l'eau) et les espaces agricoles constitutifs des continuités

> O-3-1-C : Protéger les continuités écologiques liées à la trame bleue

Les continuités écologiques de la trame bleue sont constituées par des éléments linéaires ou ponctuels : cours d'eau et abords, ripisylve et alignements d'arbres en bordure des cours d'eau… zone humides …

> Objectif n°3-2 : S'engager sur la voie de la transition énergétique

> O-3-2-A : Lutter contre la précarité énergétique par la réduction des déperditions d'énergie et limiter les émissions des gaz à effet de serre

> O-3-2-B : S'appuyer sur les ressources locales existantes et encourager au développement des énergies renouvelables comme réels projets de territoire

> Objectif n°3-3 : Protéger et assurer une meilleure gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques

> O-3-3-A : Agir pour limiter les pollutions dans les cours d'eau, les eaux souterraines, et les milieux aquatiques

> O -3-3-B : Agir pour limiter l'érosion des sols

> O-3-3-C : Concilier protection de la ressource en eau et maintien de l'activité agricole / Adapter agriculture et gestion de la ressource en eau

> O-3-3-D : Protéger les ressources en eau potable

> O-3-3-E : Renforcer la gestion des crues et des inondations

MÉNAGER ET SAUVEGARDER LES PATRIMOINES ET RESSOURCES NATURELLES

Les principaux thèmes abordés

- La ressource en eau
- Les préservations de la biodiversité et des ressources naturelles : quels sont les espaces, les milieux à protéger ? Insérer une cartographie identifiant les principaux secteurs à protéger dans le DOO à l'échelle 1/25000° ?
- la réduction de la production de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques

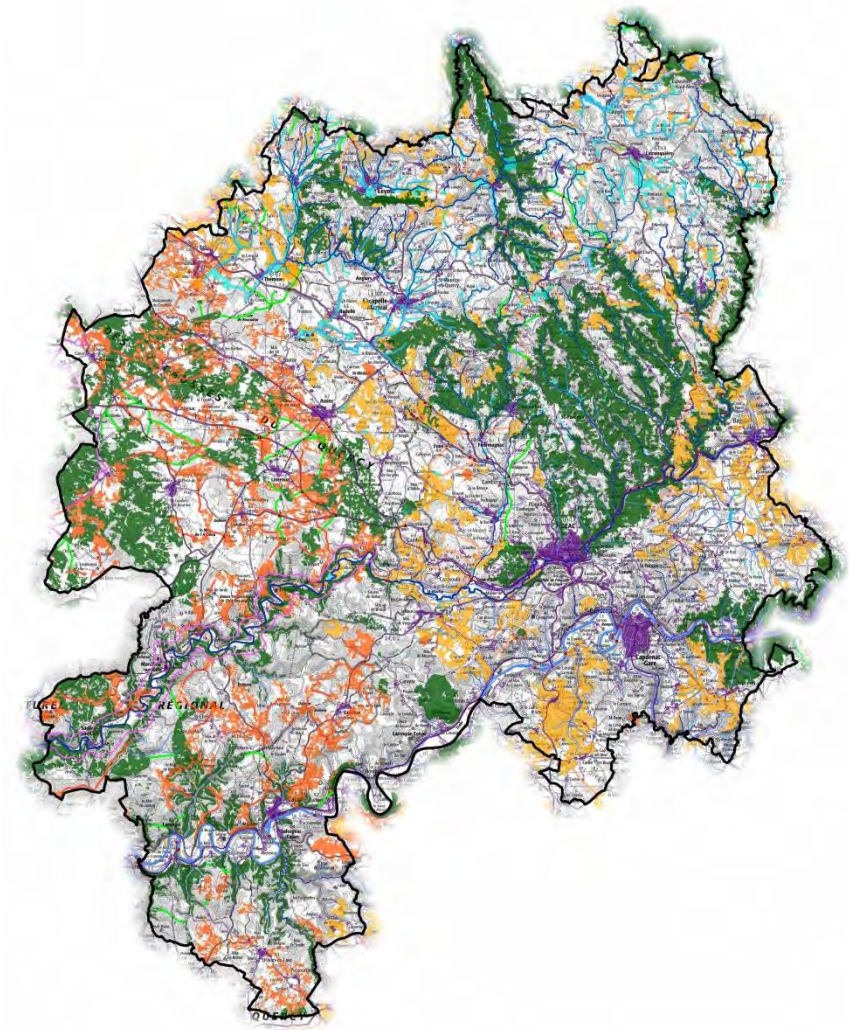
Cartographie des trames vertes et bleues du SCoT du Pays de Figeac
Document de travail - Juillet 2014
Légende
Réservoirs de biodiversité de la trame verte
Réservoirs de la sous-trame boisée
Réservoirs de la sous-trame prairies
Réservoirs de la sous-trame pelouses-landes
Principes de corridors écologiques de la trame verte
Sous-trame boisée
Sous-trame prairies
Sous-trame pelouses-landes
Réservoirs de biodiversité et corridors de la trame bleue
Réservoirs-corridors de la sous-trame aquatique
Corridors secondaires de la sous-trame aquatique
Réservoirs-corridors de la sous-trame des milieux humides
Elements de fragmentation
Tache urbaine
Réseau routier
Réseau ferré
Points de conflits
Obstacles à l'écoulement
Conflits entre continuité verte et axes de communication
Zones Natura 2000
Natura 2000 Directive "Faune-Flore-Habitats"
CITADIA

Trame verte et bleue – zoom

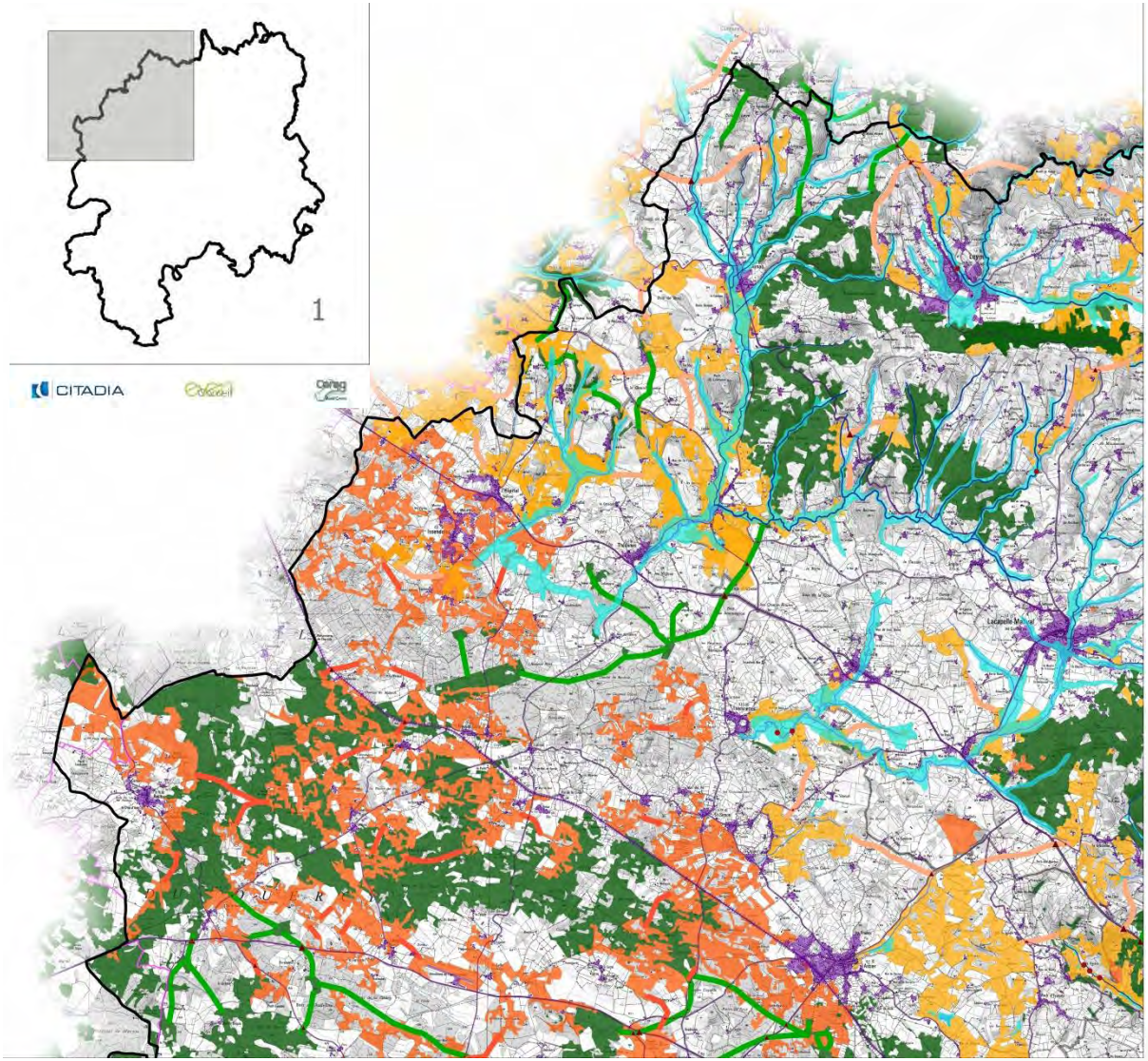

Légende

Réservoirs de biodiversité de la trame verte
- Réservoirs de la sous-trame boisée
- Réservoirs de la sous-trame prairies
- Réservoirs de la sous-trame pelouses-landes

Principes de corridors écologiques de la trame verte
- Sous-trame boisée
- Sous-trame prairies
- Sous-trame pelouses-landes

Réservoirs de biodiversité et corridors de la trame bleue
- Réservoirs-corridors de la sous-trame aquatique
- Corridors secondaires de la sous-trame aquatique
- Réservoirs-corridors de la sous-trame des milieux humides

Elements de fragmentation
- Tache urbaine
- Réseau routier
- Réseau ferré

Points de conflits
- Obstacles à l'écoulement
- Conflits entre continuité verte et axes de communication

Zones Natura 2000
- Natura 2000 Directive "Faune-Flore-Habitats"

Trame verte et bleue – zoom

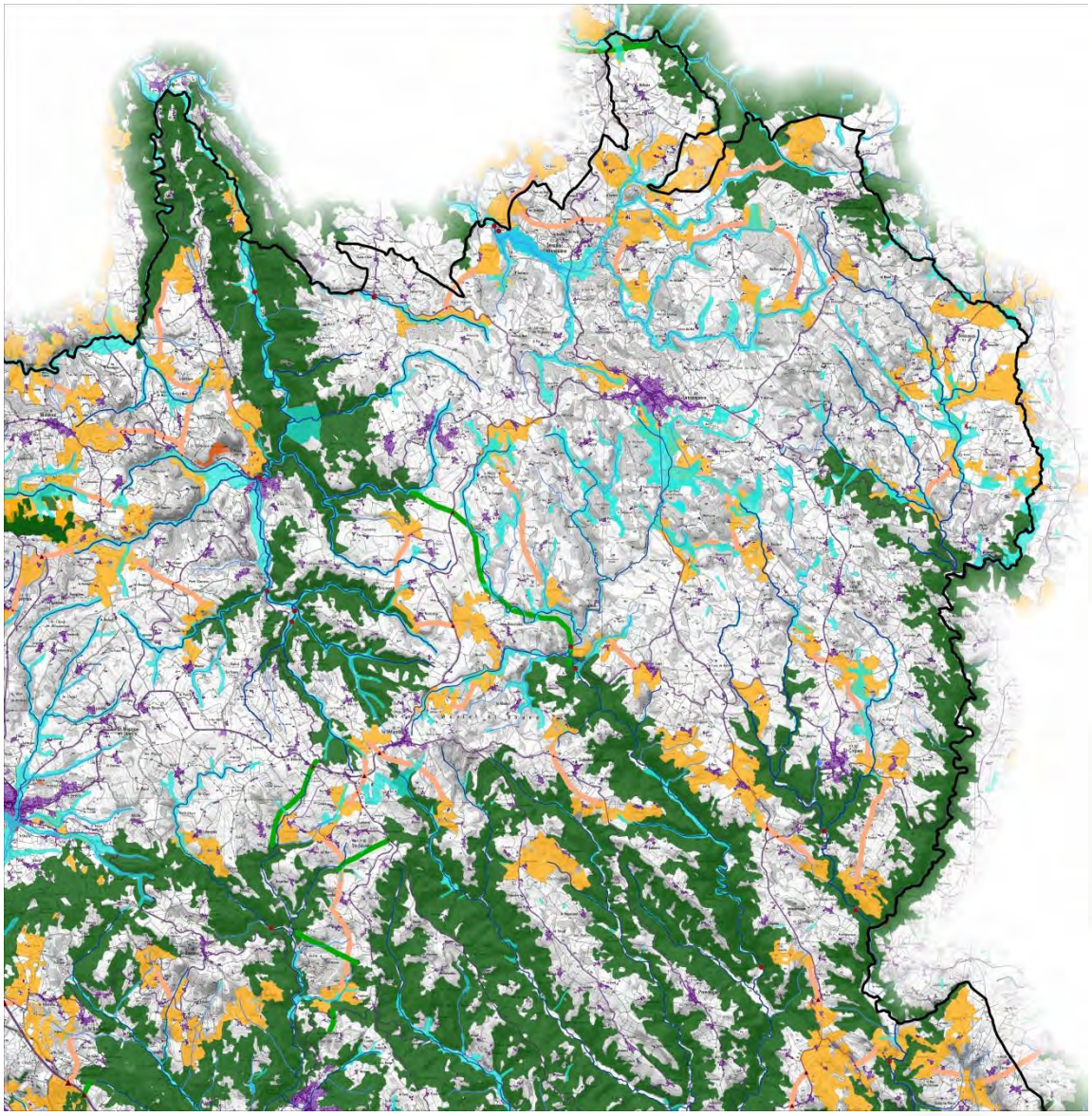

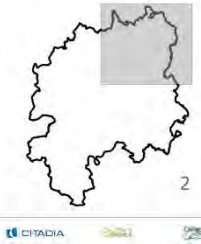

Légende

Réservoirs de biodiversité de la trame verte
- Réservoirs de la sous-trame boisée
- Réservoirs de la sous-trame prairies
- Réservoirs de la sous-trame pelouses-landes

Principes de corridors écologiques de la trame verte
- Sous-trame boisée
- Sous-trame prairies
- Sous-trame pelouses-landes

Réservoirs de biodiversité et corridors de la trame bleue
- Réservoirs-corridors de la sous-trame aquatique
- Corridors secondaires de la sous-trame aquatique
- Réservoirs-corridors de la sous-trame des milieux humides

Elements de fragmentation
- Tache urbaine
- Réseau routier
- Réseau ferré

Points de conflits
- Obstacles à l'écoulement
- Conflits entre continuité verte et axes de communication

Zones Natura 2000
- Natura 2000 Directive "Faune-Flore-Habitats"

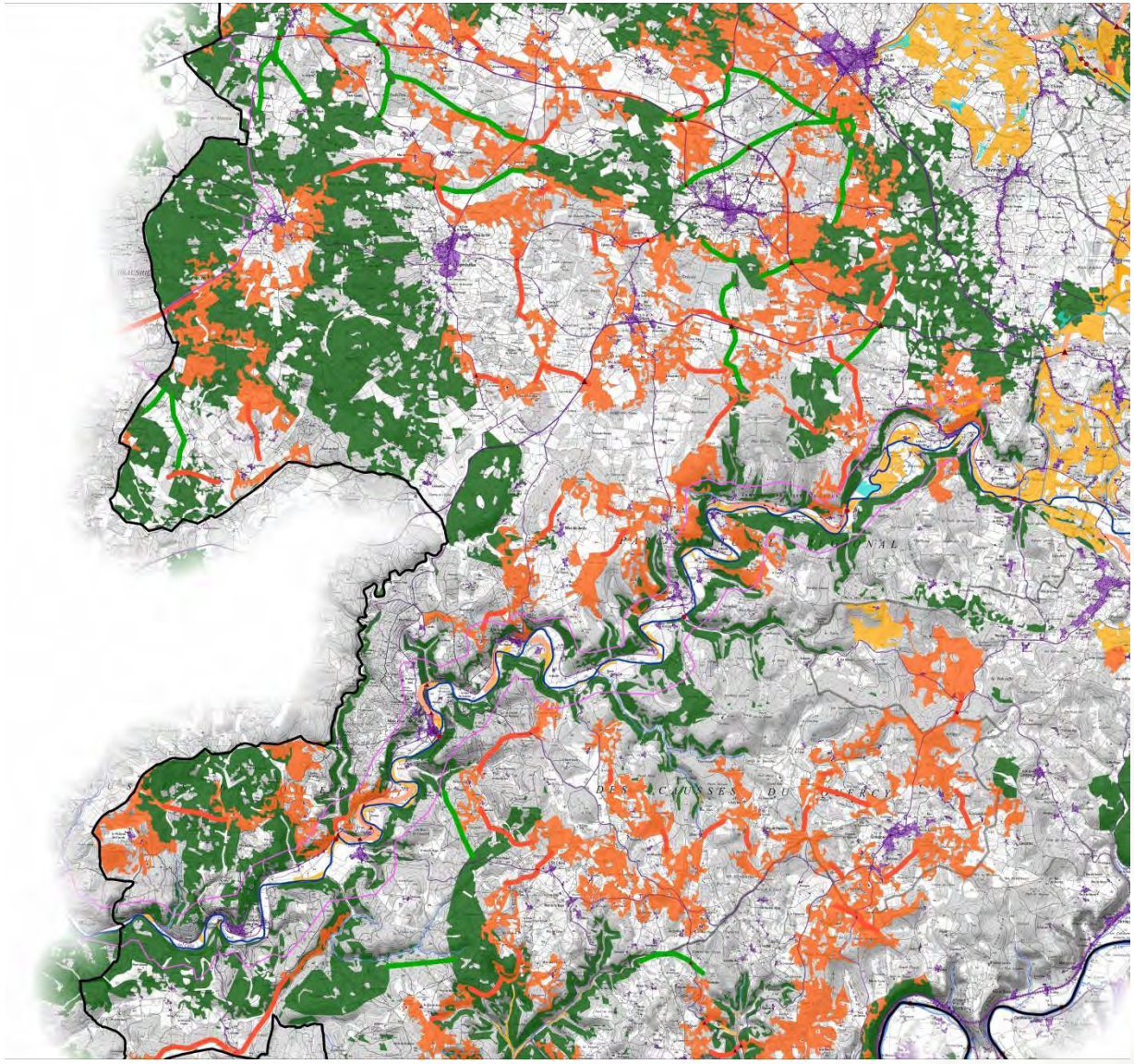

Trame verte et bleue – zoom

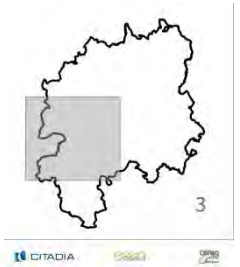

Légende

Réservoirs de biodiversité de la trame verte
- Réservoirs de la sous-trame boisée
- Réservoirs de la sous-trame prairies
- Réservoirs de la sous-trame pelouses-landes

Principes de corridors écologiques de la trame verte
- Sous-trame boisée
- Sous-trame prairies
- Sous-trame pelouses-landes

Réservoirs de biodiversité et corridors de la trame bleue
- Réservoirs-corridors de la sous-trame aquatique
- Corridors secondaires de la sous-trame aquatique
- Réservoirs-corridors de la sous-trame des milieux humides

Elements de fragmentation
- Tache urbaine
- Réseau routier
- Réseau ferré

Points de conflits
- Obstacles à l'écoulement
- Conflits entre continuité verte et axes de communication

Zones Natura 2000
- Natura 2000 Directive "Faune-Flore-Habitats"

MÉNAGER ET SAUVEGARDER LES PATRIMOINES ET RESSOURCES NATURELLES

Trame verte et bleue – zoom

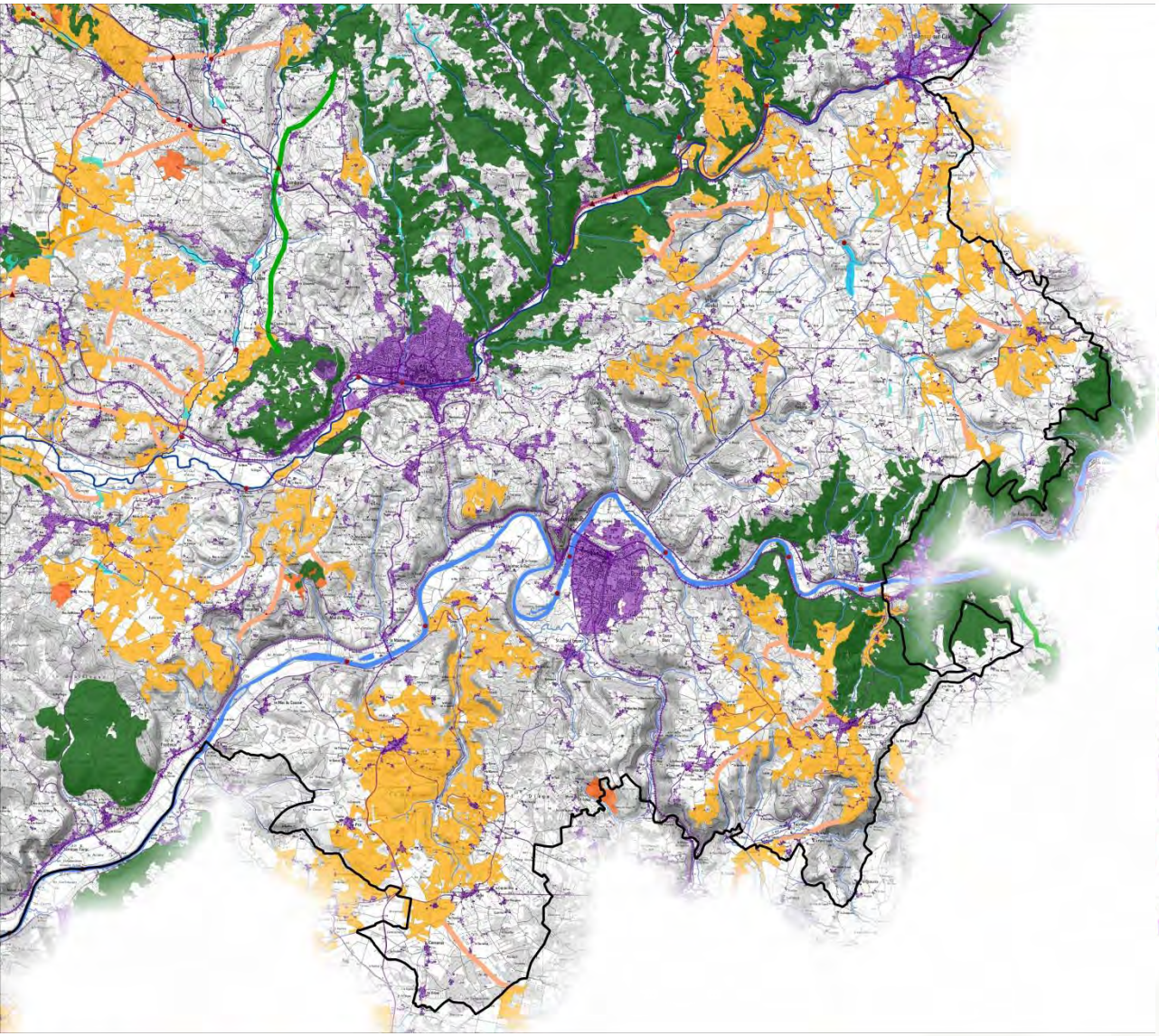

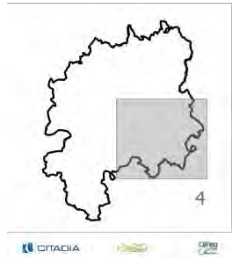

Légende

Réservoirs de biodiversité de la trame verte
- Réservoirs de la sous-trame boisée
- Réservoirs de la sous-trame prairies
- Réservoirs de la sous-trame pelouses-landes

Principes de corridors écologiques de la trame verte
- Sous-trame boisée
- Sous-trame prairies
- Sous-trame pelouses-landes

Réservoirs de biodiversité et corridors de la trame bleue
- Réservoirs-corridors de la sous-trame aquatique
- Corridors secondaires de la sous-trame aquatique
- Réservoirs-corridors de la sous-trame des milieux humides

Elements de fragmentation
- Tache urbaine
- Réseau routier
- Réseau ferré

Points de conflits
- Obstacles à l'écoulement
- Conflits entre continuité verte et axes de communication

Zones Natura 2000
- Natura 2000 Directive "Faune-Flore-Habitats"

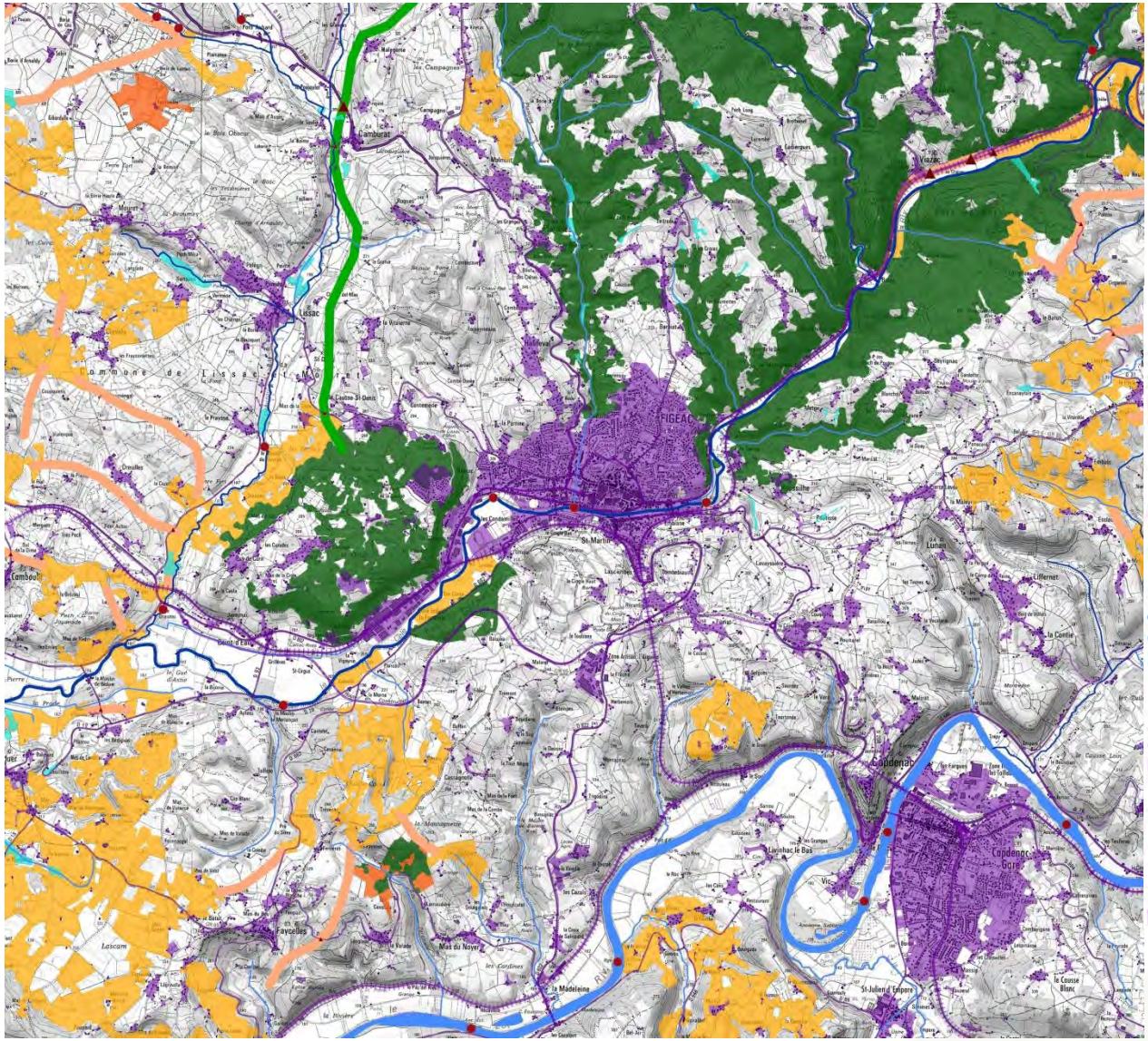

Trame verte et bleue – zoom sur Figeac

Légende

Réservoirs de biodiversité de la trame verte
- Réservoirs de la sous-trame boisée
- Réservoirs de la sous-trame prairies
- Réservoirs de la sous-trame pelouses-landes

Principes de corridors écologiques de la trame verte
- Sous-trame boisée
- Sous-trame prairies
- Sous-trame pelouses-landes

Réservoirs de biodiversité et corridors de la trame bleue
- Réservoirs-corridors de la sous-trame aquatique
- Corridors secondaires de la sous-trame aquatique
- Réservoirs-corridors de la sous-trame des milieux humides

Elements de fragmentation
- Tache urbaine
- Réseau routier
- Réseau ferré

Points de conflits
- Obstacles à l'écoulement
- Conflits entre continuité verte et axes de communication

Zones Natura 2000
- Natura 2000 Directive "Faune-Flore-Habitats"

Trame verte et bleue – zoom

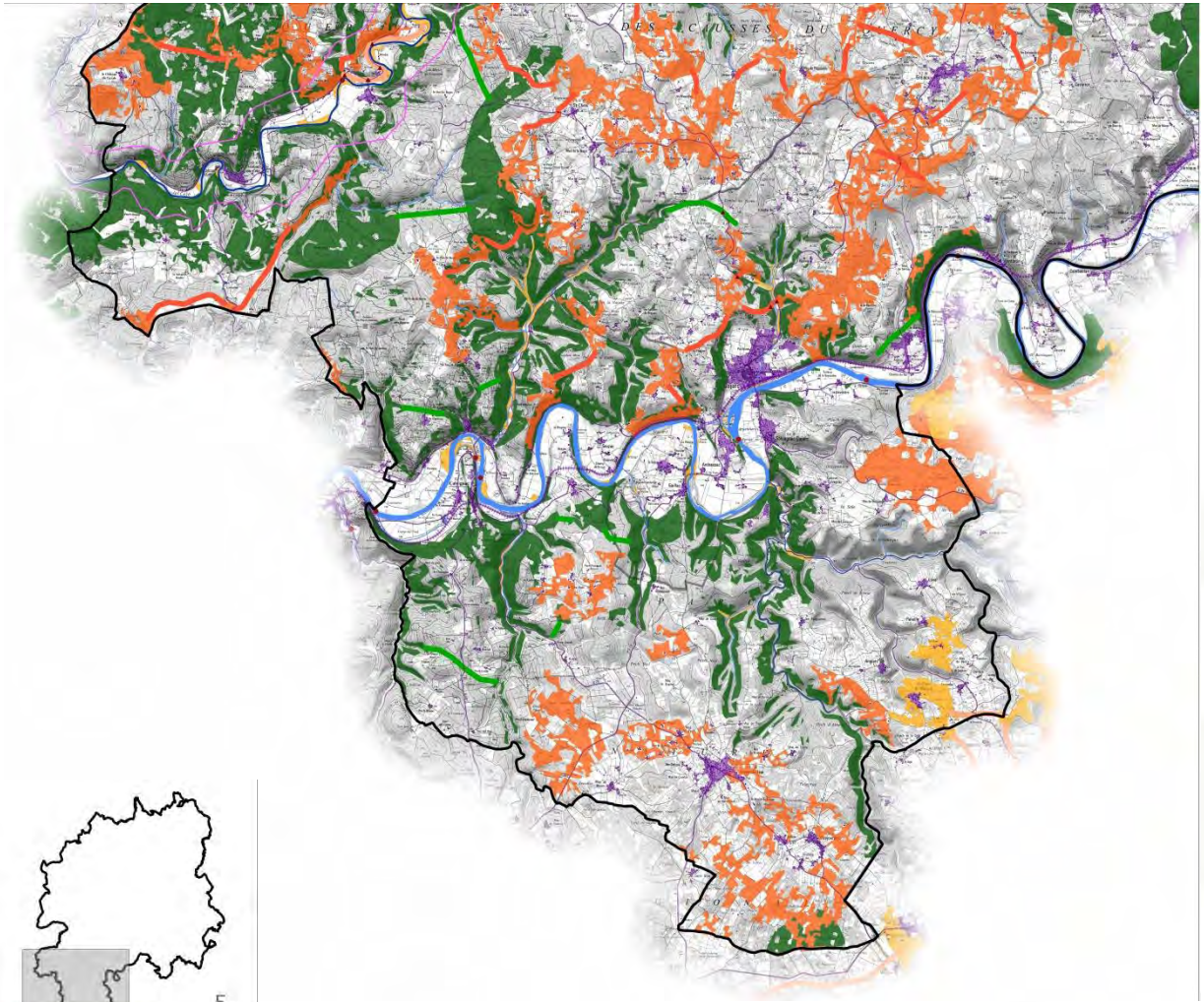

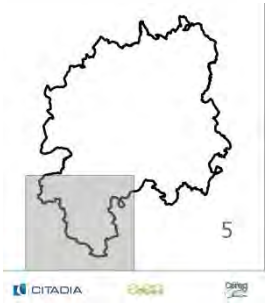

Légende

Réservoirs de biodiversité de la trame verte
- Réservoirs de la sous-trame boisée
- Réservoirs de la sous-trame prairies
- Réservoirs de la sous-trame pelouses-landes

Principes de corridors écologiques de la trame verte
- Sous-trame boisée
- Sous-trame prairies
- Sous-trame pelouses-landes

Réservoirs de biodiversité et corridors de la trame bleue
- Réservoirs-corridors de la sous-trame aquatique
- Corridors secondaires de la sous-trame aquatique
- Réservoirs-corridors de la sous-trame des milieux humides

Elements de fragmentation
- Tache urbaine
- Réseau routier
- Réseau ferré

Points de conflits
- Obstacles à l'écoulement
- Conflits entre continuité verte et axes de communication

Zones Natura 2000
- Natura 2000 Directive "Faune-Flore-Habitats"

SCoT
DU PAYS DE FIGEAC

AXE N°4 DU DOO :

Préserver, transmettre l'héritage paysager et construire le patrimoine de demain

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CONSEIL GÉNÉRAL
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Les objectifs à atteindre

> Objectif n°1 : Concilier préservation de l'agriculture, dynamique urbaine et enjeux environnementaux : gestion économe de l'espace, urbanisme durable

> Objectif n°2 : Valoriser le patrimoine naturel et culturel en s'appuyant sur la diversité des unités de paysages et les valeurs paysagères partagées

Les principaux thèmes abordés

- La consommation d'espace et la qualité des formes urbaines : quel cadre de vie pour demain ?
- La protection des paysages et du patrimoine, la mise en valeur des entrées de ville …
- La prise en compte de la charte paysagère
- Concilier urbanisme et environnement …

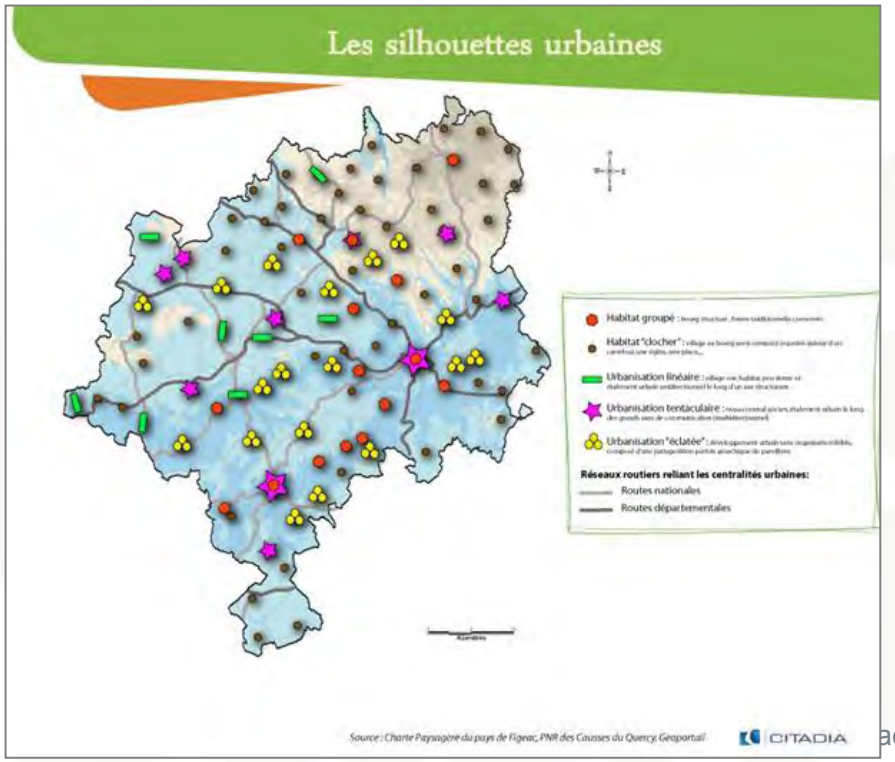

Les objectifs à atteindre

Objectif n°4-1 : Concilier préservation de l'agriculture, dynamique urbaine et enjeux environnementaux : gestion économe de l'espace, urbanisme durable

> O-4-1-A :: Réduire la consommation foncière à des fins urbaines : Le SCoT envisage d'économiser a minima 50% de foncier par rapport à la décennie passée. Ainsi, les surfaces ouvertes à l'urbanisation entre 2015 et 2033 (dans les zones à urbaniser et dans les espaces résiduels des zones urbaines) ne doivent pas dépasser les surfaces qui ont été consommées durant la dernière décennie.

> O-4-1-B : Préserver les espaces agricoles

> O-4-1-C : promouvoir un développement urbain qualitatif respectueux de l'esprit local (**Charte paysagère**)

> O-4-1-D : Concilier développement économique (y compris commercial, activité agricole, tourisme …) et insertion paysagère

> Objectif n°4-2 : Valoriser le patrimoine naturel et culturel en s'appuyant sur la diversité des unités de paysages et les valeurs paysagères partagées

> O-4-2-A : Préserver la qualité et les spécificités architecturales, environnementales et paysagères du territoire

> O-4-2-B : Accompagner une agriculture et une sylviculture qui participent au maintien de la qualité du cadre

Objectifs de gestion économe de l'espace

- **Réduire la consommation d'espace de 50 % à l'échelle du Pays de Figeac + démarche qualitative pour les extensions urbaines (éco-quartier …)**

Rappel 2000 – 2010 = 550 ha sur 10 ans pour l'habitat

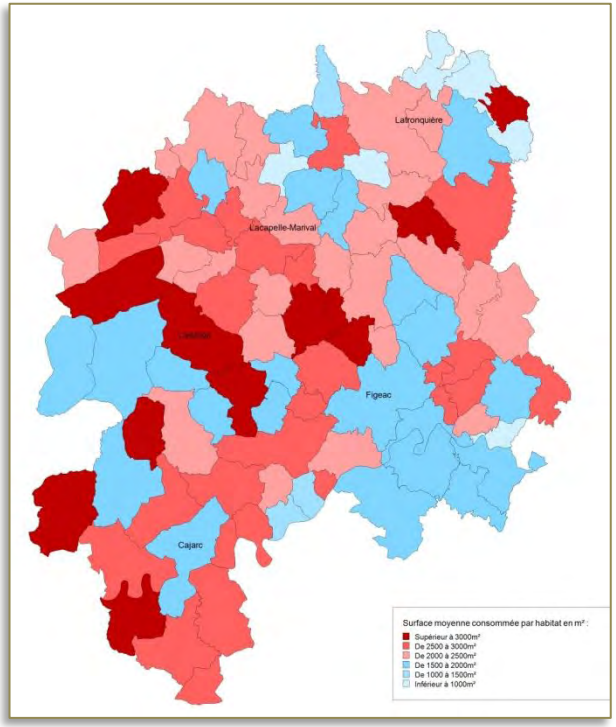

Analyse de la consommation des espaces agricoles et naturels sur le territoire du SCoT du Pays de Figeac (entre 1999 et 2009 - département 46 et entre 2003 et 2008 - département 12)

Surface moyenne consommée par habitat en m² :

- Supérieur à 3000m²
- De 2500 à 3000m²
- De 2000 à 2500m²
- De 1500 à 2000m²
- De 1000 à 1500m²
- Inférieur à 1000m²

Objectifs de gestion économe de l'espace

- **Réduire la consommation d'espace de 50 % à l'échelle du Pays de Figeac + démarche qualitative pour les extensions urbaines (éco-quartier …)**

Rappel 2000 – 2010 = 550 ha sur 10 ans pour l'habitat

Lier rythme de production de logements et densités attendues : plus la commune se développe plus les densités à respecter sont élevées

OBJECTIFS SCoT 2014-2032				
Rythme de production neuve annuelle	Superficie moyenne de terrain consommé par logement produit en m² entre 2000 et 2010	Proposition d'objectif de réduction de la consommation foncière	Superficie moyenne de terrain en m² maximale	Densité de logements à l'hectare mimimale à atteindre
Moins de 1 logement par an	2 310	10%	2079	4,8
De 1 à 2 logements par an	2 497	20%	1997	5,0
De 2 à 5 logements par an	2 466	30%	1726	5,8
De 5 à 10 logements par an	2 515	40%	1509	6,6
Plus de 10 logements	2 179	50%	1090	9,2

En adaptant les objectifs à 30% pour les pôles du territoire ?

Concilier agriculture, développement économique (y compris commercial) et insertion paysagère

La volonté du Pays de Figeac est la mise en place d'un développement urbain plus qualitatif qui ne s'applique pas uniquement à l'habitat mais bien à l'ensemble des composantes urbaines ayant un impact sur les paysages et la qualité du cadre de vie (facteurs nécessaires au développement du tourisme et à l'attractivité de nouveaux ménages). En ce sens sont concernées, les activités économiques, y compris agricoles, en étant particulièrement vigilent sur les entrées de villes, et axes « vitrines » pour le territoire.

PRÉSERVER, TRANSMETTRE L'HÉRITAGE PAYSAGER ET CONSTRUIRE LE PATRIMOINE DE DEMAIN

Les petites régions agricoles

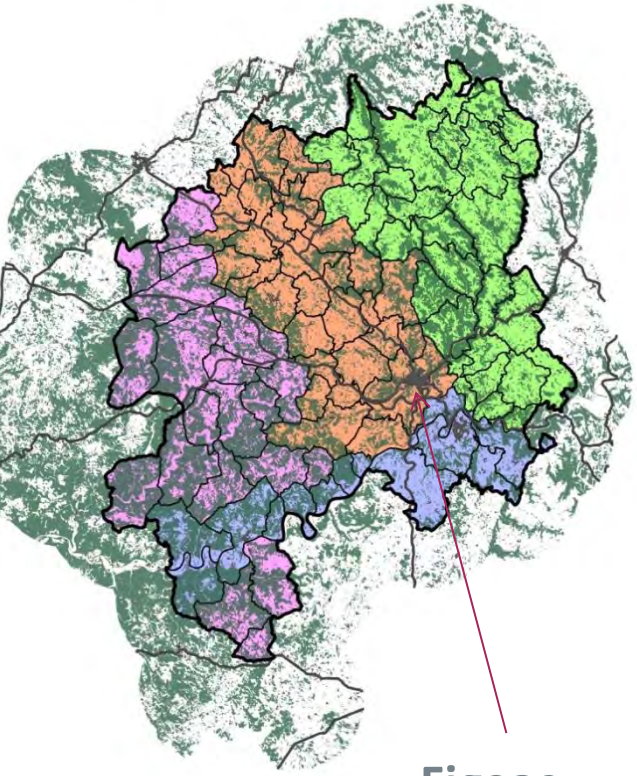

Les espaces agricoles

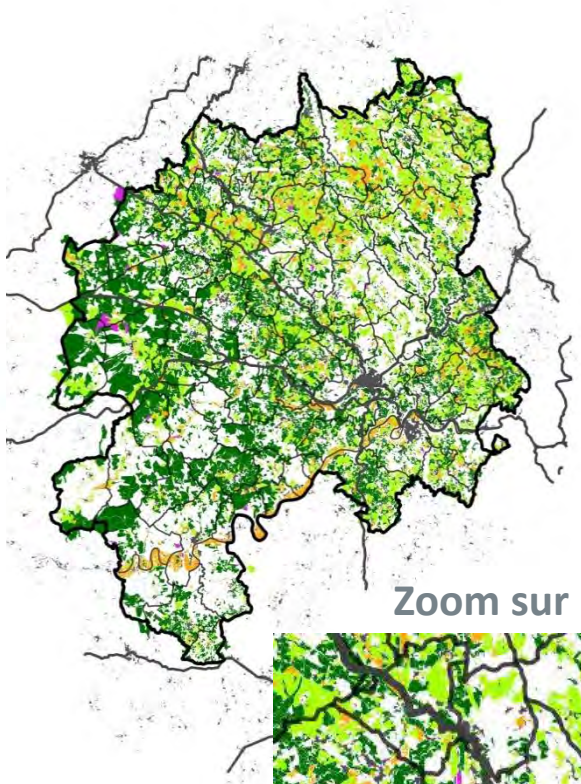

Zoom sur Figeac

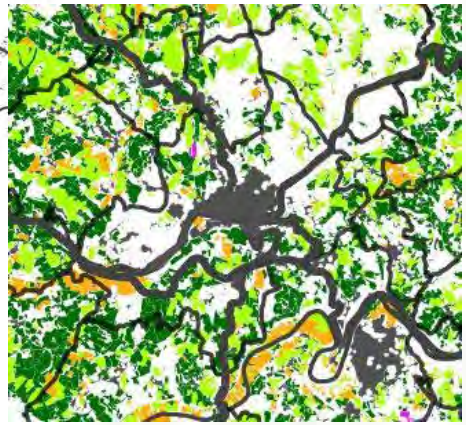

Légende

Contour SCoT

Tache urbaine

Routes principales

Communes

Espaces Agricoles

- Arboriculture, Maraichage, Viticulture, Autre
- Grande culture
- Prairie permanente
- Prairie temporaire

Boisements

Petite région agricole

- Causses
- Limargue
- Ségala
- Vallée du Lot

0 10 20 Km

SCoT

DU PAYS DE FIGEAC

Prochaines étapes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOT
CONSEIL GÉNÉRAL

AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

réunions dans chaque EPCI	**Octobre – novembre 2014** *Présentation du DOO et validation* *validation du projet de DOO issu des ateliers*
1 Comité Syndical	**Nouveau Débat / PADD 7novembre 2014** *Validation du DOO*
1 Comité de pilotage	**décembre 2014** *Bilan des rencontres EPCI – validation des amendement du DOO*
1 réunion d'association des Personnes Publiques Associées	**Janvier 2014**
1 comité technique propre à l'évaluation environnementale	**Décembre 2014 ou janvier 2015**
1 Comité Syndical ?	*Validation du DOO*
réunions publiques de concertation	**Début 2015** *3 réunions sur le projet de SCoT*

1 Comité Syndical	**Mars Avril 2015** **ARRET du SCoT**
3 mois de consultation des Personnes publiques associées et concertées	**Mai juin juillet 2015**
Analyse des avis Enquête publique	**Septembre – octobre 2015**
Modification du document	**Fin 2015**
Comité syndical : Approbation	**fin 2015 ou début 2016** **APPROBATION**

SCoT

DU PAYS DE FIGEAC

Merci de votre attention

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOT CONSEIL GÉNÉRAL

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE